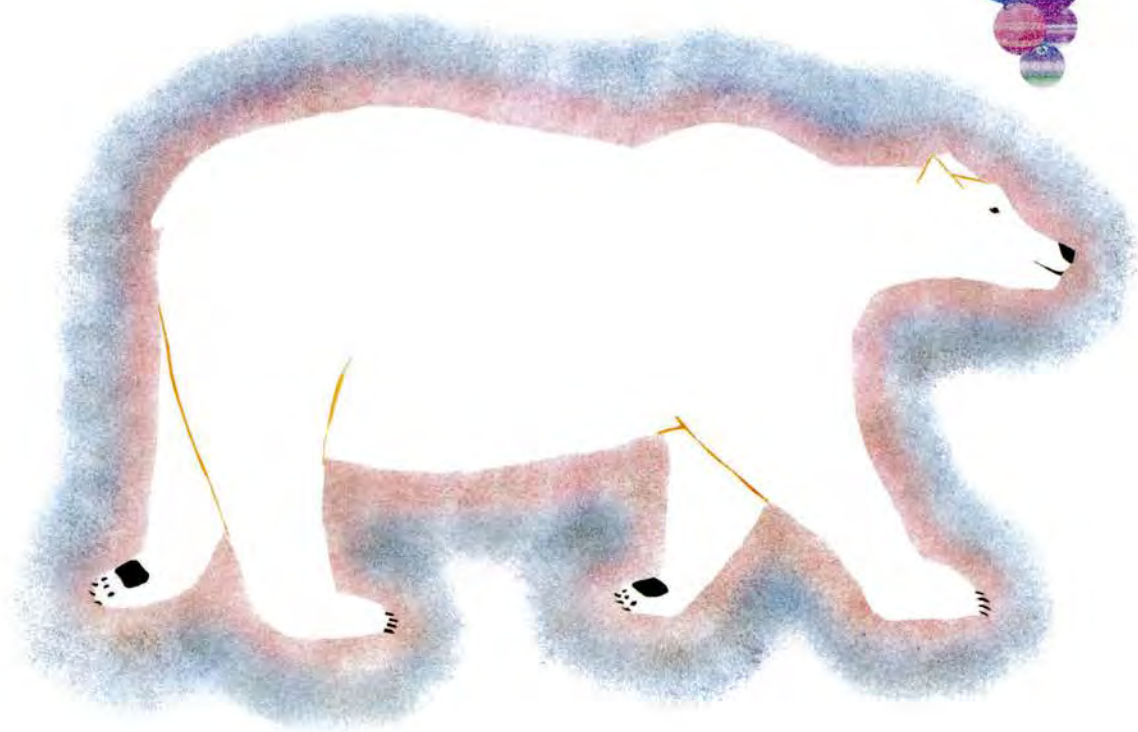


Quviasukvisiutsiarit!





Joyeux Noël et Bonne Année!

Joyeuse fêtes de Etsetera Design!

Andy Howe

PETER AVIDWITZ

Lori Clough

© THE PAPER MAGIC GROUP, INC.
81013901-212

PAPER
MAGIC
GROUP
CHRISTMAS
TM



NOS VOEUX LES PLUS SINCÈRES

Que la sérénité du temps des fêtes

soit un heureux prélude à l'année qui s'annonce !

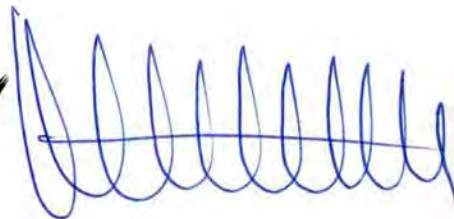
Joyeuses Fêtes Nathalie!

Merci pour la confiance accordée à nos services,

Stéphane

De toute l'équipe de

PESCA
ENVIRONNEMENT



Luc



Aquarelle, 17 x 12,5 cm

Copain-copain

Watercolor, 6,75 x 5 inches

Monique Simard



Après avoir exploré la peinture à l'huile et l'acrylique, l'étude de l'aquarelle est venue donner un nouveau souffle et un nouveau défi à son inspiration.

Tous les sujets intéressent Monique Simard, mais le thème des fleurs et du paysage revient inmanquablement. Ce qui l'attire tant dans l'aquarelle, c'est l'exploration de la transparence et du côté vaporeux, éthéré du médium.

Depuis qu'elle vit à Gaspé (3 ans), la mer et ses plages, le vent et les montagnes, de même que toute la dynamique qui en découle, n'ont pas manqué de la toucher profondément.

Un très joyeux Noël à
toi et ta petite famille !

Joie
Bonheur
et
Amour

pour la prochaine
année !

En cette période de l'année,
qu'il y ait de doux moments de sérénité
pour faire le plein d'énergie
et se ressourcer !

Josée
xxx

Stéphane

Martin




Hallmark

Marjolein Bastin

© Marjolein Bastin

BXQ 222-7 C

© HALLMARK, TORONTO
CANADA M2J 1P6

Gouvernement du Québec
Cabinet du ministre de l'Environnement
et leader adjoint du gouvernement

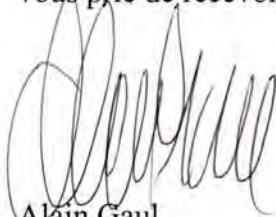
Québec, le 23 novembre 2004

Madame Nathalie Girard
Secrétaire exécutive
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Case Postale 930
Kuujuaq (Québec) J0M 1C0

Madame,

Au nom du ministre de l'Environnement et leader adjoint du gouvernement, M. Thomas J. Mulcair, j'accuse réception de votre lettre du 10 novembre 2004 accompagnée d'une copie des procès-verbaux de la 98e et de la 99e réunion.

Soyez assurée que votre correspondance fera l'objet de l'attention requise et je vous prie de recevoir, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Alain Gaul
Directeur de cabinet



Comité conjoint de chasse,
de pêche et de piégeage
Hunting, Fishing and Trapping
Coordinating Committee

Le 30 août 2004

aquenvhisseurs@dfo-mpo.qc.ca
beth.macneil@ec.gc.ca

Objet : Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes (les EEE)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation nationale en cours sur le sujet cité en rubrique et comme suite à la séance d'information offerte sur cette question à Sainte-Foy le 6 juillet dernier, le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP) est heureux de vous faire part de ses observations ci-après.

Rappelons tout d'abord la raison d'être du CCCPP. Institué par les dispositions de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (la CBJNQ), le CCCPP est un organisme conseil constitué de représentants autochtones (cris, inuit et naskapis) et de représentants gouvernementaux (Canada et Québec). Son rôle consiste à étudier, à administrer et, dans certains cas, à surveiller et à réglementer le Régime de chasse, de pêche et de piégeage établi par les dispositions du chapitre 24 de la CBJNQ et du chapitre 15 de la Convention du Nord-est québécois. Ce régime confère à ses bénéficiaires d'importants droits en matière d'exploitation de la faune et comporte des mesures visant à promouvoir le développement économique des sociétés autochtones par le biais d'activités liées à la faune.

C'est principalement sous l'angle de son mandat de surveillance de l'application de ces dispositions des Conventions dans le Territoire (la majeure partie du Nord du Québec) que notre comité prend connaissance de la documentation déposée dans le cadre de cette consultation.

Nous notons avec satisfaction que l'ébauche de la STRATÉGIE POUR LE CANADA reconnaît que « *les coûts occasionnés par les espèces exotiques envahissantes peuvent également être élevés particulièrement pour les collectivités rurales canadiennes et autochtones qui demeurent tributaires des ressources naturelles¹...* » et abondons tout à fait dans ce sens.

Pour illustrer l'impact possible de l'invasion d'une EEE dans ce territoire, voici une liste non exhaustive des activités exercées par les bénéficiaires en vertu de leurs droits issus de traités

¹ C'est nous qui soulignons.

qui seraient susceptibles d'être affectées par les répercussions sur l'une ou l'autre des espèces de la faune indigène dont ils dépendent :

- l'exclusivité du droit de s'adonner au piégeage;
- l'exclusivité du droit d'exploiter certaines espèces de mammifères et de poissons à des fins de subsistance;
- l'exclusivité du droit de chasser à des fins commerciales ou de garder en captivité certaines espèces de la faune sauvage;
- le droit d'exploiter à des fins de subsistance toute espèce de la faune sauvage à toute époque de l'année;
- la priorité sur les chasseurs et pêcheurs sportifs pour ce qui est de l'accès à la ressource faunique;
- la priorité aux fins de l'établissement d'entreprises de pourvoirie de chasse et de pêche.

Les droits énumérés ci-dessus témoignent de l'importance historique et contemporaine, culturelle et économique que revêt la faune sauvage pour les sociétés autochtones crie, inuite et naskapie. Il sera donc crucial que la Stratégie nationale et les plans d'actions qui en découlent évaluent à leur juste mesure les enjeux que posent les EEE pour les sociétés nordiques et autochtones et que l'on alloue les ressources nécessaires pour bien analyser ces risques et les prévenir dans la mesure du possible.

Nous jugeons appropriée l'approche hiérarchique que vous proposez, axée sur les priorités de 1. prévention, 2. détection précoce, 3. intervention rapide et 4. éradication/ confinement/ contrôle, de même que l'accent que vous comptez mettre sur les voies d'entrée. Malheureusement, le phénomène étant encore peu documenté en ce qu'il touche ou pourrait toucher au Territoire, nous ne sommes pas à même à ce stade de vous signaler une ou des voies d'entrée posant selon nous des risques plus élevés que d'autres.

Toutefois, nous remarquons déjà des cas de migration naturelle transfrontalière d'espèces provenant d'écosystèmes plus méridionaux. En effet, la délégation inuite de notre comité nous signale l'arrivée dans son secteur d'espèces d'oiseaux telles la tourterelle triste, la crécerelle d'Amérique, les canards de surface, ainsi qu'une augmentation de la population de canards colverts, dont la femelle tend à se reproduire avec le canard noir. La présence de ces espèces inquiète les Inuits à deux titres. Ils craignent les possibles conséquences de l'arrivée de ces espèces sur les espèces indigènes qu'ils exploitent (appauvrissement du pool génétique, compétition interspécifique pour les habitats propices à la nidification et les ressources alimentaires). Ils s'inquiètent également des risques de contamination que ces oiseaux exotiques peuvent faire courir aux humains et aux autres espèces sauvages s'ils sont porteurs de maladies.

En raison de l'accroissement des déplacements entre le Territoire et le reste du monde ces dernières années, le danger de transmission de maladies aux animaux sauvages nous semble devoir aller croissant. Ce danger (de même que les risques d'empoisonnement des personnes qui consomment la viande d'animaux sauvages) nous paraissent bien pris en compte par la STRATÉGIE NATIONALE SUR LES MALADIES DES ESPÈCES SAUVAGES DU CANADA. Par contre, ce document est muet quant aux autres impacts potentiels des EEE sur les espèces indigènes et sur la diversité biologique des écosystèmes. Or cet aspect de la problématique est très

important pour les droits et intérêts des bénéficiaires, en premier lieu, mais également pour l'économie de la région, sans parler de la valeur intrinsèque de la biodiversité pour l'humanité. L'absence de mention de cette perspective dans la stratégie nous interpelle. Signifie-t-elle que l'on a déjà conclu qu'il est impossible d'agir sur cette dimension du problème ? Il conviendra au contraire de mettre l'accent sur l'acquisition de connaissances sur les EEE et leurs effets sur les écosystèmes pour bien évaluer cette menace et s'y attaquer.

La proposition de PLAN D'ACTION NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES ESPÈCES AQUATIQUES ENVAHISSANTES nous paraît, quant à elle, bien poser les problèmes et en reconnaître la diversité. Le transport maritime (principalement par l'eau de lest des navires) y est identifié comme la principale voie d'entrée des nouvelles EEE. Même si le transport maritime et la navigation commerciale et de plaisance sont limités dans le Nord du Québec, il sera important d'y appliquer les mesures générales identifiées comme étant de nature à prévenir les invasions. Quant à l'utilisation d'appâts vivants et aux introductions non autorisées, il est à espérer que l'application des lois et règlements existants ou à venir et la sensibilisation du public réussiront à empêcher les invasions par ce biais dans le Nord du Québec. Il faudra également être vigilants quant aux projets de construction de canaux et de dérivations, et intégrer l'analyse des risques associés aux EEE au processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social prévu aux chapitres 22 et 23 de la CBJNQ .

Comme le signalent la STRATÉGIE POUR LE CANADA et le PLAN DE LUTTE CONTRE LES ESPÈCES AQUATIQUES ENVAHISSANTES, il faudra un effort concerté des multiples paliers d'autorité impliqués, notamment autochtones, des milieux scientifiques, de l'industrie et de tous les citoyens pour venir à bout de la menace posée par les EEE. Cependant, comme plusieurs intervenants l'ont souligné lors de la séance d'information à laquelle nous faisons allusion plus haut, les ressources des diverses autorités compétentes sont déjà insuffisantes pour répondre aux attentes des citoyens en matière d'environnement et de faune. Les autorités autochtones et provinciales souhaitent sûrement collaborer à l'atteinte des objectifs de la STRATÉGIE POUR LE CANADA mais elles auront besoin que le gouvernement fédéral s'engage à financer le coût de leur participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes issus de cette stratégie.

Je vous remercie d'avoir informé notre comité de cette question importante et des efforts que vous déployez pour l'évaluer et la maîtriser. Nous suivrons avec intérêt les développements dans ce dossier, notamment les décisions que prendront les ministres responsables en septembre.

Recevez, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Harvey', followed by a long horizontal line extending to the right.

Gilles Harvey



N° 10 – 16 décembre 2004
Comité consultatif
de l'environnement Kativik
reçu le

27 décembre 2004

Adoption du projet de loi n° 54

Diverses modifications législatives en matière municipale

La Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (LQ 2004, c. 20) (projet de loi n° 54) a été sanctionnée le 1^{er} novembre 2004. Elle clarifie certaines dispositions existantes et apporte une réponse favorable aux demandes de plusieurs municipalités. Par ailleurs, elle établit un nouveau cadre de décision en vue du développement durable de la production porcine. Cette dernière question est traitée dans le Muni-Express n° 8 publié le 12 novembre 2004.

Aménagement et urbanisme

Document complémentaire au schéma d'aménagement (art. 1 et 2)

Les pouvoirs de la MRC sont renforcés dans le but d'assurer la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement ainsi que l'harmonisation des règles en matière d'aménagement sur leur territoire.

Dans un document complémentaire au schéma d'aménagement, les MRC peuvent maintenant établir des règles et des critères, et obliger les municipalités à prévoir, dans leurs règlements d'urbanisme, des dispositions aussi contraignantes. Elles peuvent également exiger d'une municipalité locale qu'elle ait recours aux outils d'urbanisme de nature discrétionnaire tels les plans d'aménagement d'ensemble, les plans d'implantation et d'intégration architecturale, et les usages conditionnels.

Par exemple, une MRC qui souhaite protéger, réhabiliter et mettre en valeur le cadre bâti ainsi que les espaces publics en milieu urbain ou de villégiature peut introduire des règles et des critères dans le document complémentaire. Ceux-ci peuvent viser plus particulièrement l'amélioration de la qualité de l'implantation et de l'architecture des projets futurs dans les périmètres d'urbanisation. Le document complémentaire pourrait même contenir une obligation pour les municipalités intéressées d'adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoyant l'application de tels critères aux parties visées de territoire.

Modification au schéma d'aménagement pour des raisons de sécurité publique (art. 3)

Il est dorénavant permis au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir de demander la modification d'un schéma d'aménagement pour des raisons de sécurité publique. Cette

Ce bulletin est réalisé par le Service de l'information et de l'édition de la Direction des communications du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : (418) 691-2015



mesure vise à assurer un contrôle gouvernemental adéquat de l'occupation du sol dans les zones à risque de glissement de terrain ou d'érosion des berges marines. Les MRC touchées seront appelées à modifier leur schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la cartographie gouvernementale de ces zones à risque ainsi que le cadre normatif afférent. À défaut pour la MRC de donner suite à la demande du ministre, le gouvernement pourra modifier lui-même le schéma.

Délais légaux pour la production des avis gouvernementaux (art. 5, 14, 124, 132 et 236)

Les délais légaux applicables pour la production des avis gouvernementaux concernant les MRC ou les villes-MRC comprises dans le territoire d'une communauté métropolitaine ou adjacentes à ce dernier sont réduits. Ils sont maintenant identiques à ceux prévus dans le cas des autres MRC.

Le raccourcissement des délais ne s'appliquera pas à un délai qui a commencé à courir au moment de l'entrée en vigueur de la loi.

Occupation et entretien des bâtiments (art. 9 et 238)

Les municipalités locales ont dorénavant le pouvoir d'établir des normes et de prescrire des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments. Elles pourront ainsi mieux contrôler les situations de vétusté ou de délabrement des bâtiments sur leur territoire. La municipalité peut, dans les cas couverts par le règlement, exiger du propriétaire du bâtiment qu'il effectue des travaux de réfection, de réparation ou d'entretien du bâtiment qui s'imposent pour que le bâtiment respecte les normes et mesures. C'est par un avis de la municipalité lui indiquant les travaux requis ainsi que les délais pour les exécuter que le propriétaire est informé de ses obligations.

Si le propriétaire ne donne pas suite à la demande de la municipalité, celle-ci peut, après en avoir été autorisée par la Cour supérieure, effectuer ou faire effectuer les travaux requis, et cela aux frais du propriétaire. Afin de protéger les fonds publics avancés par la municipalité dans un tel contexte, la créance que détient la municipalité contre le propriétaire du bâtiment à l'égard duquel les travaux ont été faits par la municipalité est une « créance prioritaire » sur l'immeuble et le coût en est garanti par hypothèque légale sur cet immeuble.

Forme des documents d'aménagement (art. 11, 123 et 131)

Le gouvernement peut, par règlement, édicter des règles concernant la forme dans laquelle doit être présenté le contenu de tout document d'aménagement qui doit lui être transmis. Ces règles sont nécessaires pour assurer le fonctionnement efficace du système d'information géographique en aménagement du territoire (SIGAT), notamment pour exiger la transmission des documents par la voie électronique afin de faciliter les échanges avec tous les interlocuteurs appelés à se pencher sur les documents.

Organisation municipale

Obligation de nommer un directeur général (art. 103 à 108)

Toute municipalité locale ou régionale régie par le Code municipal doit dorénavant avoir un directeur général. Les attributions d'un directeur général, notamment celle de fonctionnaire principal, cessent d'être attachées au poste de secrétaire-trésorier. Néanmoins, sauf un cas d'exception, le titulaire du poste de secrétaire-trésorier est d'office titulaire de celui de directeur général.

Une municipalité peut ajouter, par règlement, des attributions à son fonctionnaire principal afin qu'il ait les mêmes pouvoirs et obligations que le directeur général d'une municipalité

Entretien de divers chemins (art. 190, 192 et 198)

Il est permis aux municipalités de voir à l'entretien :

- des chemins forestiers et des chemins construits sur le domaine de l'État, après en avoir reçu l'autorisation du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs;
- des chemins miniers, après en avoir reçu l'autorisation du ministre des Transports.

Ville de Montréal

Délivrance d'une copie d'un avis de convocation (art. 70)

Le libellé d'une disposition de la Charte de la Ville de Montréal est corrigé pour établir clairement que tout fonctionnaire de la Ville est habilité à délivrer copie d'un avis de convocation dressé par le greffier.

Nomination du secrétaire de l'arrondissement (art. 69)

Le conseil d'un arrondissement montréalais, plutôt que le conseil de la ville, a dorénavant le pouvoir de nommer le secrétaire de l'arrondissement.

Ville de Québec

Normes de construction (art. 89 et 90)

Sous certaines réserves, il est permis à la Ville de Québec d'adapter les normes de construction lors de la rénovation, de la restauration ou de l'occupation de bâtiments non résidentiels anciens.

Municipalité de Baie-James

Activités agricoles (art. 133)

La municipalité de Baie-James peut exercer des activités agricoles sur son territoire, notamment dans le cadre d'une société d'économie mixte formée avec une coopérative oeuvrant dans ce domaine.

Villages nordiques et Administration régionale Kativik

Rémunération des élus (art. 208 à 210 et 251 à 253)

Sont clarifiées les dispositions législatives relatives à la rémunération des élus. Les nouveaux articles n'apportent aucun changement de fond aux règles actuelles. Toutefois, le regroupement des règles dans un même chapitre et leur réécriture dans une forme plus détaillée et systématique devraient permettre d'éviter la répétition de certains problèmes d'interprétation qui se sont posés depuis l'introduction du concept d'indemnité par une loi de 1996.



les autres régimes administrés par la CARRA. Le délai pour recourir à l'arbitrage est fixé à 90 jours de la notification d'une décision du comité de réexamen.

Report du paiement de la rente (art. 193)

Le bénéficiaire d'une rente de retraite qui a cessé de travailler avant l'âge normal de la retraite peut obtenir le report, à une date ultérieure à celle de la demande, du début du paiement de cette rente. Toutefois, la date choisie doit être antérieure à celle de son soixantième anniversaire de naissance.

Traitement des élus municipaux

Hausse des planchers de rémunération (art. 199 à 202, 204 à 207, 211, 246 à 250 et 260)

Les planchers de rémunération des élus locaux, qui n'ont pas connu de hausse depuis 1998, seront dorénavant fixés par règlement du gouvernement. Sans attendre l'adoption du premier règlement à cet effet, la rémunération minimale absolue des élus municipaux, leur rémunération per capita minimale ainsi que le maximum du total annuel de leurs indemnités sont majorés à compter de 2005 en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada pour la période du 17 décembre 1997 à décembre 2003.

Base de calcul de l'indemnité de départ (art. 203)

La municipalité peut décider, par règlement, que la rémunération servant de base de calcul à l'indemnité de départ d'un élu comprendra également la rémunération reçue d'un organisme mandataire de la municipalité ou d'un organisme supramunicipal pour toute fonction qu'il a assurée sans qu'elle lui soit dévolue d'office.

Modifications diverses

Recours devant la Commission des relations du travail (art. 94 et 109)

Les employés municipaux chargés d'appliquer le Règlement sur le captage des eaux souterraines sont dorénavant protégés par un droit de recours devant la Commission des relations du travail. En cas de congédiement, destitution ou réduction de traitement, ils bénéficient de la même protection que détiennent les autres fonctionnaires municipaux responsables de la délivrance de permis. Le droit de recours auprès de la Commission des relations de travail revêt une importance particulière pour les employés municipaux qui doivent accomplir des tâches inhérentes à des devoirs et responsabilités qui leur incombent en vertu de la loi. Il leur permet notamment de bénéficier d'une indépendance vis-à-vis les décisions politiques des élus locaux.

Signature mécanisée (art. 95)

Dans les municipalités locales de 100 000 habitants et plus, moyennant l'adoption d'un règlement à cet effet, une signature mécanisée (fac-similé ou équivalent) peut maintenant remplacer, dans certains cas, la signature manuscrite d'un élu ou d'un fonctionnaire. La signature mécanisée ne s'applique qu'aux documents produits de façon répétitive ou en nombre considérable d'exemplaires. Utilisée conformément aux dispositions du règlement de la municipalité, elle a la même valeur que la signature manuscrite; toutefois, elle ne pourra, dans certains cas, remplacer la signature manuscrite ni servir à conférer l'authenticité à certains documents.

régie par la Loi sur les cités et villes. Le règlement peut décréter que, en conséquence de cette charge accrue, une même personne ne peut pas être le titulaire à la fois des postes de directeur général et de secrétaire-trésorier.

Comité exécutif d'une CRE (art. 218)

Est déterminée la composition d'un comité exécutif dans le cas où le conseil d'administration d'une conférence régionale des élus (CRE) déciderait d'en créer un. Ainsi, les membres qui composent un comité exécutif seront choisis par et parmi les membres du conseil d'administration d'une CRE et leur nombre est laissé à la discrétion du conseil d'administration. Ceux qui ont été nommés en vertu de l'article 101 de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche ne pourront représenter plus du tiers des membres du comité exécutif.

Dispositions financières

Emprunt dans l'attente d'une subvention (art. 101 et 117)

Lorsqu'une municipalité procède à un emprunt temporaire dans l'attente de recevoir le montant d'une subvention, le montant de cet emprunt peut excéder celui de la subvention si cet excédent découle du paiement des intérêts sur l'emprunt temporaire et des frais de financement liés aux titres émis. L'excédent ne doit pas dépasser 10 % du montant de la subvention.

Emprunt au fonds de roulement (art. 102 et 118)

La municipalité peut maintenant emprunter à son fonds de roulement les sommes requises pour financer, en tout ou en partie, un programme de départ assisté de ses employés. Elle doit rembourser les sommes ainsi empruntées dans les cinq ans. Chaque année, elle doit puiser à ses fonds généraux les sommes pour ce faire.

Enlèvement d'une nuisance (art. 96 et 110)

Une municipalité qui a engagé des frais pour faire enlever une nuisance dispose d'un nouveau recours si le propriétaire de l'immeuble où était située cette nuisance refuse de la rembourser. Elle pourra alors considérer ces frais comme une taxe foncière impayée et procéder à la vente de l'immeuble.

Financement du logement social (art. 113)

Depuis décembre 2002, les MRC peuvent prévoir par règlement, sans droit de retrait des municipalités locales, qu'elles assument le financement des sommes que les municipalités locales de leur territoire doivent verser à leur office municipal d'habitation à l'égard du logement social. Ce pouvoir ne s'applique pas aux MRC dont le territoire est entièrement compris dans celui de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). La nouvelle loi clarifie ce pouvoir lorsque le territoire d'une MRC est partiellement compris dans celui de la CMM. Dans un tel cas, il ne s'applique qu'au regard des municipalités locales situées à l'extérieur de ce dernier, et seuls les représentants de ces municipalités seront habilités à participer aux délibérations et au vote du conseil de la MRC en la matière.

Rôle d'évaluation

Communications par l'évaluateur (art. 145, 147, 148, 155 et 243)

La loi permet à un organisme municipal responsable de l'évaluation de confier à son évaluateur certaines tâches de communication relevant autrement du trésorier, du secrétaire ou du greffier de la municipalité. Cette mesure vise à favoriser la simplification administrative et un contact plus rapide du citoyen avec l'évaluateur, en cas de besoin. On pourra, par exemple, décider



de confier à l'évaluateur les tâches suivantes : l'expédition d'un avis d'évaluation; l'expédition d'un compte de taxes si le compte est inclus dans le même document que l'avis d'évaluation; l'expédition, à la personne inscrite au rôle, d'une copie de la demande de révision formulée à l'égard de l'unité d'évaluation par une autre personne et l'expédition, dans ce cas, de divers documents à des tiers intéressés par cette demande.

Pour que l'évaluateur puisse expédier les documents, il doit non seulement avoir dressé le rôle, il doit aussi être fonctionnaire de l'organisme municipal responsable de l'évaluation.

Mêmes droits et obligations qu'un propriétaire pour le ministre (art. 149)

Le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir bénéficie des mêmes droits et obligations qu'un propriétaire concernant un immeuble à vocation unique à l'égard duquel est versée une compensation tenant lieu de taxes.

Scission d'une unité d'évaluation (art. 137, 138 et 206)

La nouvelle loi permet la scission d'une unité d'évaluation lorsque le terrain d'un organisme public sert d'assiette au bâtiment d'une autre personne, afin que le terrain excédant l'assiette ne soit pas taxé au nom de cette personne. Si l'assiette du bâtiment d'autrui ne représente qu'une partie du terrain de l'organisme public, l'unité d'évaluation originale est scindée plutôt qu'inscrite en entier au nom du propriétaire du bâtiment. De cette scission résultent, d'une part, une unité qui comprend le bâtiment et son assiette et qui est inscrite au nom du propriétaire de celui-ci et, d'autre part, une unité qui comprend le reste de l'unité originale et qui est inscrite au nom de l'organisme public propriétaire du terrain. Cette disposition ne prendra effet qu'à compter de 2005, afin

d'éviter des modifications au rôle d'évaluation en cours d'exercice financier et, par conséquent, des suppléments et des remboursements de taxes.

Autres mesures fiscales

Suppression de taxes (divers articles)

La surtaxe et la taxe sur les immeubles non résidentiels ainsi que la surtaxe sur les terrains vagues cessent d'exister à compter de 2005. Les municipalités qui choisissent de ne pas s'en tenir à la taxe foncière générale avec un taux unique sont maintenant tenues d'appliquer le régime des taux variés de la taxe foncière générale. Ce régime permet, au moyen de taux particuliers plus élevés que le taux de base, d'imposer une surcharge aux immeubles non résidentiels et aux terrains vagues desservis.

Exception au droit supplétif (art. 134)

Il est permis à une municipalité de prévoir une exception à l'imposition du droit supplétif qu'elle peut imposer, sur résolution du conseil, dans les cas où la loi prévoit l'exonération des droits de mutation. La nouvelle disposition permettra à la municipalité de prévoir que le droit supplétif n'a pas à être payé lorsque le transfert survient entre des conjoints ou des membres d'une même famille à la suite d'un décès.

Taxe sur les terrains vagues non desservis (art. 178)

Les municipalités locales ont le pouvoir d'imposer une taxe sur les terrains vagues non desservis lorsque ce dernier est situé dans un périmètre d'urbanisation, donc dans un secteur destiné à accueillir dans un avenir prévisible les infrastructures de desserte. Pour qu'elles puissent le faire, les terrains vagues desservis doivent aussi faire l'objet d'une taxe. D'autres conditions s'appliquent.

Tarifification du traitement des demandes (art. 172 et 244)

La nouvelle loi confirme le droit de la municipalité d'imposer le paiement d'un tarif en compensation du travail requis pour traiter diverses demandes, quelle que soit la réponse fournie. Il s'agit notamment de demandes de modifications réglementaires, particulièrement en matière de zonage, ou de demandes de permis ou d'autres formes d'autorisation. Ces demandes impliquent de nombreuses analyses, qui prennent souvent beaucoup de temps et entraînent des coûts qui peuvent être assez importants.

La disposition a un effet rétroactif au 24 août 1989, puisqu'elle confirme l'interprétation soutenue depuis le début par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et appliquée depuis par plusieurs organismes municipaux.

Paiement en plusieurs versements (art. 180)

Il est maintenant permis à l'organisme chargé de percevoir les taxes foncières municipales de décider à partir de quel montant une facture de taxes est suffisamment importante pour donner lieu à un paiement en plusieurs versements, pourvu que le montant fixé par l'organisme municipal soit inférieur à celui que prescrit le règlement ministériel portant sur cette question.

Échéance de versement postérieure (art. 180 et 245)

L'organisme municipal percepteur peut adopter un règlement prévoyant, à l'égard des charges payables par une exploitation agricole enregistrée, une échéance de versement postérieure à celle qui est applicable à l'ensemble des autres contribuables de la municipalité.

Développement économique et régional

Fonds d'investissement (art. 98, 112 et 114)

La loi est modifiée afin de permettre aux municipalités de donner ou de prêter de l'argent à un fonds d'investissement destiné à soutenir des entreprises en démarrage ou en développement dans la mesure où ce fonds est administré par un organisme à but non lucratif créé à cette fin, sans que le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir n'ait à agréer chacun des organismes.

Aide à un établissement industriel ou commercial (art. 217 et 256)

Il est permis aux municipalités d'apporter de l'aide à des entreprises privées dans le cadre d'ententes spécifiques visant la mise en œuvre d'ententes cadres prises en vertu de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. Les ententes spécifiques qui ont été conclues par une municipalité ou son mandataire en vertu de l'ancienne Loi sur le ministère des Régions et qui contrevenaient à la Loi sur l'interdiction de subventions municipales sont confirmées valides.

Régime de retraite des élus municipaux

Formule d'arbitrage (art. 191 et 194 à 196)

En cas de litiges dans l'application du régime de retraite des élus municipaux, l'appel devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) est remplacé par une formule d'arbitrage comme cela se fait dans





Centre de services de paie CGI inc
1611, boul. Crémazie Est
7^e étage
Montréal (Québec)
H2M 2P2
www.cgi.com

Le 17 décembre 2004

CLAUDE ABEL
COM.CONSULT.DE L'ENVIR.KATIVIK (17287)
C.P. 930
KUUJJUAQ (QUEBEC)
J0M 1C0

Comité consultatif
de l'environnement Kativik
reçu le

27 décembre 2004

Une erreur de numéro de
téléphone s'est glissée
sur la lettre précédente.

Veillez la remplacer par
celle-ci et nous excuser.

Objet : Modification de fréquence des remises 2005

Madame, Monsieur,

La présente est pour vous informer que les gouvernements fédéral et provincial ont procédé à la mise à jour des fréquences de remises des retenues à la source, pour l'ensemble des dossiers de nos clients.

De ce fait, nous vous confirmons ci-dessous quelles seront les fréquences utilisées pour effectuer les versements de vos remises, pour l'année 2005. Cette mise à jour apparaîtra bientôt sur votre *Registre des remises gouvernementales*.

Fréquence provinciale	Fréquence fédérale
<i>MENSUELLE</i>	<i>TRIMESTRIELLE</i>

Veillez noter qu'aucune intervention n'est nécessaire de votre part. **Toutefois, si vous demandez un changement de fréquence aux gouvernements, vous devrez nous en informer.**

Si vous avez des questions ou commentaires, nous vous invitons à communiquer avec nous à l'un des numéros suivants :

Montréal : (514) 394-9921

Extérieur de Montréal : 1 800 361-5001

Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Service de gestion des remises



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
James Bay Advisory Committee on the Environment
b·v·s·<ΔUd <f' v·s·v>^

December 20, 2004

Dr. Ted Moses
Grand Chief
Grand Council of the Crees (Eeyou Istchee)
277, rue Duke
Montréal (Québec) H3C 2M2

Subject: Meeting with Québec Environment Minister

Dear Sir:

On September 29, 2004, members of the JBACE met with Québec Environment Minister Thomas J. Mulcair. During the meeting, the Minister said that he would like to meet with the JBACE again, this time in the James Bay Territory, particularly so that he could present his Sustainable Development Plan to the Crees.

Further to the discussions held during the meeting, Mr. Mulcair decided that it would be worthwhile meeting with you during his trip to the James Bay Territory, scheduled for February 18, 2005. That is why I am asking for your ideas regarding the ways and means of this meeting, given that the Minister would appreciate presenting his Sustainable Development Plan to the Crees. I welcome any suggestions, including the place of the meeting.

If there is anything you would like to discuss, please do not hesitate to call me.

Sincerely,

Guy Demers
Chairperson, JBACE

cc Thomas J. Mulcair, Québec Environment Minister

C:\Documents and Settings\Denis\Mes documents\CCEBJ\LET\Moses 2004-Eng.doc



Centre de presse

Communiqués

Allocutions

Images

Dossiers

Rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise - « C'est le début d'un cycle majeur de révision du régime forestier québécois »

Québec, le 14 décembre 2004 – Le ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, M. Pierre Corbeil, a accueilli avec grand intérêt le rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise que lui a remis, le 10 décembre dernier, son président, M. Guy Coulombe. « Nous nous étions engagés à mettre sur pied cette commission et je suis très satisfait du travail accompli », a affirmé le ministre.

« Le rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise marque un tournant majeur dans l'histoire de nos forêts. Le rapport appelle des changements importants dans nos façons de faire et il représente un défi de taille pour tous ceux qui vivent de la forêt et y travaillent », a déclaré le ministre Corbeil. Il a ajouté : « La fin des travaux de la Commission lance ainsi un cycle majeur de révision de la gestion publique du patrimoine forestier québécois ».

Tout en remerciant les membres et les collaborateurs de la Commission de même que les nombreuses personnes, qui ont contribué à cette vaste réflexion, et les employés du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs pour leur apport aux travaux, le ministre a précisé que, s'il accueille avec grand intérêt le rapport dans son ensemble, la réaction du gouvernement à chacune des recommandations sera connue au cours des prochains mois.

« Par souci de transparence, nous avons demandé à la Commission de rendre le rapport public très rapidement, pour que tous soient à même de constater ce qu'il contient. L'analyse plus approfondie du rapport et des mesures qui découlent de ses recommandations demandera bien entendu un temps de plus. C'est pourquoi je m'engage à faire connaître, d'ici les prochains mois, le plan d'action du gouvernement qui donnera suite au rapport. En ce sens, j'accueille favorablement la recommandation de la mise sur pied d'un comité de mise en œuvre de ce rapport pour s'assurer que celui-ci fera l'objet d'un suivi. Dès le début 2005, je ferai connaître la composition de ce comité », a poursuivi le ministre Corbeil.

La Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, une commission publique et indépendante à caractère technique et scientifique, a débuté ses travaux en décembre 2003 afin de donner un portrait objectif de l'état de la forêt publique et de vérifier si le régime forestier québécois atteint pleinement les objectifs du développement durable, un engagement important du gouvernement.

Tout au long de la dernière année, la Commission a procédé à 39 jours de consultation dans 17 villes. Elle a reçu 303 mémoires et plus de 1800 personnes ont participé aux audiences tant à l'échelle régionale que pour l'ensemble du Québec. Elle a également fait appel à des experts externes pour analyser certaines problématiques particulières liées à la gestion de la forêt publique québécoise. Le rapport de la Commission compte 81 recommandations, auxquelles s'ajoutent des rapports techniques et des expertises externes réalisées à la demande de la Commission.

M. Corbeil a souligné : « Il faut être bien conscient qu'une opération de l'ampleur de la Commission ne se répète pas tous les ans. Nous avons une occasion remarquable à saisir pour faire de grands pas en avant dans la gestion de notre patrimoine forestier. Par une analyse complète, détaillée et rigoureuse du rapport, nous voulons nous assurer de donner des réponses précises et appropriées à des questions bien définies. J'invite donc l'ensemble des personnes et organismes concernés à travailler avec nous dans un esprit de collaboration à la mise en œuvre de ce défi collectif ».

« Historiquement, les plus grandes actions en foresterie ont été réalisées par des gouvernements libéraux. Nous continuerons à agir de cette façon pour assurer la pérennité de la ressource et contribuer ainsi au développement des communautés qui en dépendent », a conclu le ministre Corbeil.

[Retour à la page précédente](#)

 [Haut](#)

[La faune](#) | [L'énergie](#) | [Les forêts](#) | [Les mines](#) | [Le territoire](#) | [Le foncier](#) | [Les parcs](#)
[Ministre](#) | [Ministre délégué](#) | [Saviez-vous que?](#) | [Quelques chiffres](#) | [Grands dossiers](#)
[Nous joindre](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Accueil](#)

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2003

Objet : CCEK-bienvenue

Date : Mercredi 15 décembre 2004 17:20

De : Nathalie Girard <ngirard@krq.ca>

À : <denyse.gouin@menv.gouv.qc.ca>

Bonjour Madame Gouin,

Au nom du Comité consultatif de l'environnement Kativik, il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue parmi nous.

Dès aujourd'hui, je vous ferai parvenir régulièrement de la documentation pertinente par courriel. Ceci en vue du bon fonctionnement du Comité dans la poursuite de son mandat.

Comme entrée en matière, je vous propose de prendre connaissance de notre plus récent rapport annuel, ci-attaché. Vous y trouverez la liste et les photos des membres, le mandat et les objectifs et quelques activités qui occupent le CCEK.

Je vous prie de ne pas hésitez pour me contacter si vous des questions. Je suis au travail tous les jours de 9h à 17h du lundi au vendredi et vous pouvez me joindre au numéro de téléphone suivant (819) 964-2961 poste 2287.

Le prochaine réunion officielle du CCEK se tiendra en janvier, possiblement à la fin janvier à Kuujuaq. Je vous donnerai plus d'information à ce sujet dans les prochaines semaines.

Recevez mes sincères salutations,

Nathalie Girard
Secrétaire exécutive



Canadian Environmental
Assessment Agency

Agence canadienne
d'évaluation environnementale

President

Président

160 Elgin St., 22nd floor
Ottawa ON K1A 0H3

160, rue Elgin, 22^e étage
Ottawa ON K1A 0H3

Comité consultatif
de l'environnement Kativik
reçu le

Mr. Pita Aatami
President
Makivik Corporation
P.O. Box 179
Kuujuaq QC J0M 1C0

DEC 6 2004

14 dec. 04.

de

Dear Mr. Aatami:

Thank you for your letter of July 29, sent by your Special Projects Manager regarding the proposed construction of a second breakwater as part of the marine infrastructure project in Aupaluk.

After consulting with the Federal Environmental and Social Impact Review Panel – North and the responsible authorities under the *Canadian Environmental Assessment Act*, regarding the proposed changes to the project, I have decided not to amend my original decision to approve the project under section 23.4.23 of the *James Bay and Northern Quebec Agreement*. I understand that your organization will comply with the conditions stated in my correspondence of July 7. Furthermore, I have been advised that Fisheries and Oceans Canada will modify its conditions related to the authorisation issued under the *Fisheries Act* in order to mitigate any residual impacts to fish habitat of the proposed modification.

Finally, I am asking the Federal Environmental and Social Impact Review Panel - North to work with your organization and the concerned communities, so as to avoid situations such as this where important additions are required to a recently approved infrastructure as a result of a misunderstanding between the parties on the final design.

Yours sincerely,

Robert G. Connelly
Federal Administrator
James Bay and Northern Quebec Agreement

c.c.: Ms. Eileen Klinkig-Studli, Special Projects Manager, Makivik Corporation
Mr. Johnny N. Adams, Chairman of the Kativik Regional Government
Ms. Madeleine Paulin, Provincial Administrator, JBNQA
Ms. Nathalie Girard, Executive Secretary of the KEAC
Mr. Benoit Taillon, Chairman of the FRP-N
Mr. Claude Brassard, Team Supervisor, Navigation, DFO



Objet : RQGE, repertoire : Comité consultatif de l'environnement Kativik(CCEK)

Date : Jeudi 02 décembre 2004 17:37

De : Admin - RQGE <repertoire@rqge.qc.ca>

À : Nathalie Girard <ngirard@krg.ca>

Bonjour Nathalie,

A ma connaissance, le seul groupe inscrit au répertoire avec l'appellation Kativik est :
Administration Régionale Kativik.

Il nous sera sûrement possible d'inscrire votre Comité consultatif de l'environnement Kativik lors de notre prochaine édition. Entretemps, nous inscrirons les coordonnées de votre organisation dans notre base de données et pourrons faire connaître vos coordonnées à des groupes ou individus qui feraient une demande d'info sur votre région.

Merci de votre intérêt pour notre répertoire et notre organisation. Si vous le souhaitez, peut-être serait-il pertinent pour vous d'éventuellement considérer une adhésion au RQGE. Vous trouverez des informations à ce sujet sur le site Internet. Si vous le jugez à propos, vous pourrez joindre Josette Bourque, notre permanente, pour des informations supplémentaires à ce sujet.

Entretemps, n'hésitez pas à nous communiquer des informations sur vos activités et sur les dossiers qui environnementaux qui préoccupent votre organisme et la population qu'il dessert, ou toute autre information qu'il vous semblera à propos de partager avec nous.

Avec mes salutations les plus chaleureuses,

michele_____

Michele Bousquet
Chargée de projet - Répertoire

Réseau québécois des groupes écologistes

4200, rue Adam

Montréal, Québec

H1V 1S9

(514)392-0096

repertoire@rqge.qc.ca <mailto:repertoire@rqge.qc.ca>

www.rqge.qc.ca <http://www.rqge.qc.ca>

----- Original Message -----

From: "Nathalie Girard" <ngirard@krg.ca <mailto:ngirard@krg.ca> >

To: <repertoire@rqge.qc.ca <mailto:repertoire@rqge.qc.ca> >

Sent: Thursday, December 02, 2004 3:58 PM

Subject: Comité consultatif de l'environnement Kativik(CCEK)

Bonjour,

Est-ce que notre groupe fait partie de votre recueil? Si non, nous souhaiterions y être. À la lecture du mandat du CCEK dans le rapport annuel que j'ai placé en attaché, vous serez en mesure de m'indiquer si ce serait opportun.

Merci

Nathalie Girard
Comité consultatif de l'environnement Kativik
c.p. 930, Kuujjuaq, Québec, J0M 1C0
(819) 964-2961 poste 2287
Fax. (819) 964-0694

Objet : CCEK-réception de documentation

Date : Lundi 13 décembre 2004 12:33

De : Nathalie Girard <ngirard@krg.ca>

À : <savoied@inac.gc.ca>

Monsieur,

Étant secrétaire exécutive pour le Comité consultatif de l'environnement Kativik, je tiens à vous remercier pour l'information intéressante, pertinente et variée que vous nous envoyez depuis le printemps dernier. Soyez assuré que c'est avec un vif intérêt que je prends connaissance de la documentation que vous nous partagez.

Au nom du CCEK, je vous remercie et vous prie d'accepter mes sincères salutations.

Nathalie Girard, biologiste M.Sc.

Secrétaire exécutive

Comité consultatif de l'environnement Kativik

c.p. 930, Kuujjuaq, Québec, J0M 1C0

(819) 964-2961 poste 2287

Fax. (819) 964-0694



Date :	2004-12-13	Nombre total de pages :	5 pages
Destinataire	Nom :	Organisme :	CCEK
	Adresse :		
	Téléphone :	Télocopieur :	(819) 964-0694
Expéditeur	Nom :	Unité administrative :	Service des projets industriels et en milieu nordique
	Téléphone :	Télocopieur :	(418) 646-0266

Message :

Décrets : Nomination d'un président et d'un membre au CCEK

Le présent message télécopié peut renfermer des renseignements protégés et confidentiels à l'intention du destinataire. Si vous prenez connaissance de ce document sans en être le destinataire ou le mandataire, vous êtes avisé que tout usage (diffusion, distribution, reproduction ou autre) de cette communication est interdit. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez en aviser immédiatement une des personnes ci-dessus par téléphone et détruire cette télécopie. Votre collaboration à cet égard sera vivement appréciée.

675, boulevard René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 5^e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7



DÉCRET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NUMÉRO 1115-2004

CONCERNANT la désignation du
président du Comité consultatif de
l'environnement Kativik

2 DEC. 2004

--ooo0ooo--

l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) l'article 169 de la Loi sur la qualité de
appelé Comité consultatif de l'environnement Kativik;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 170 de
cette loi prévoit que le Comité consultatif de l'environnement Kativik est
composé de neuf membres dont trois sont nommés durant bon plaisir par
le gouvernement du Québec, qui pourvoit aussi à leur remplacement;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 170 de
cette loi prévoit que les membres nommés par le gouvernement du
Québec ne sont pas rémunérés sauf dans les cas, aux conditions et dans
la mesure qu'il indique, mais qu'ils ont cependant droit au remboursement
des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et
dans la mesure que détermine le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les articles 5 et 20 du Règlement sur
certains organismes de protection de l'environnement et du milieu social du
territoire de la Baie James et du Nord québécois (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 16)
prévoient que la désignation du président du Comité consultatif de
l'environnement Kativik doit alterner, de sorte que pour l'année 2004-2005,
il doit être nommé par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE monsieur Jean Couture a été nommé
membre du Comité consultatif de l'environnement Kativik par le décret
numéro 1179-2001 du 3 octobre 2001;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la
recommandation du ministre de l'Environnement :

QUE monsieur Jean Couture, avocat, soit nommé président du Comité consultatif de l'environnement Kativik pour l'année 2004-2005;

QUE monsieur Jean Couture soit remboursé, dans l'exercice de ses fonctions, pour ses frais de voyage suivant les normes de la directive numéro 7-74 du Conseil du trésor et qu'aucune autre rémunération ne soit rattachée à ces mêmes fonctions.

Le Greffier du Conseil exécutif





DÉCRET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NUMÉRO 1116-2004

CONCERNANT la nomination d'une
membre du Comité consultatif de
l'environnement Kativik

2 DEC. 2004

---0000000---

ATTENDU QUE l'article 169 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) prévoit la constitution d'un organisme appelé Comité consultatif de l'environnement Kativik;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 170 de cette loi prévoit que le Comité consultatif de l'environnement Kativik est composé de neuf membres dont trois sont nommés durant bon plaisir par le gouvernement du Québec, qui pourvoit aussi à leur remplacement;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 170 de cette loi prévoit que les membres nommés par le gouvernement du Québec ne sont pas rémunérés sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure qu'il indique, mais qu'ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE madame Hélène LeBlond a été nommée membre du Comité consultatif de l'environnement Kativik par le décret numéro 681-99 du 16 juin 1999 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Environnement :

QUE madame Denyse Gouin, directrice générale du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec au ministère de l'Environnement, soit nommée membre du Comité consultatif de l'environnement Kativik, en remplacement de madame Hélène LeBlond;

QUE madame Denyse Gouin soit remboursée, dans l'exercice de ses fonctions, pour ses frais de voyage suivant les normes de la directive numéro 7-74 du Conseil du trésor et qu'aucune autre rémunération ne soit rattachée à ces mêmes fonctions.

Le Greffier du Conseil exécutif





Comité consultatif
de l'environnement Kativik
reçu le

10 dec. 04 916.

Voire référence - Your file

Notre référence - Our file

Le 1^{er} décembre 2004

Objet: Projet de création d'un Service de la statistique au Nunavik

Les Inuit du Nunavik (territoire situé au nord du 55^e parallèle au Québec), représentés par la Société Makivik, le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada négocient en ce moment la création d'une nouvelle forme de gouvernement au Nunavik le "Nunavimmiut Aquvvinga". À l'été 2003, Pita Aatami, président de Makivik, Benoît Pelletier, Ministre délégué aux Affaires autochtones du Québec et le Ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada signèrent "L'entente cadre de négociation sur la fusion de certaines institutions et la création d'une nouvelle forme de gouvernement au Nunavik".

L'Entente de principe, étape qui suit l'Entente cadre, fait présentement l'objet de négociations entre les parties et touche notamment les sujets relatifs à la nouvelle structure gouvernementale au Nunavik, les pouvoirs existants qui seront transférés au nouveau gouvernement, la création d'une assemblée représentative et l'élaboration de régimes de financement des gouvernements du Québec et du Canada mieux adaptés à la nouvelle réalité du Nunavik.

Il va sans dire que tout gouvernement doit pouvoir avoir accès à des données statistiques de qualité permettant la bonne gouverne, la planification des équipements sociaux, scolaires, économiques ainsi qu'une saine gestion des divers programmes et services offerts à ses citoyens, en l'occurrence ceux du Nunavik. D'ailleurs, la Commission du Nunavik recommandait dans son rapport (section 2.2.9) que le Nunavik ait une juridiction partagée avec les gouvernements dans le domaine de la recherche et de la statistique. Le Président de l'Administration régionale Kativik a, à plusieurs reprises, proposé la création d'un service de la statistique au sein de son organisme et des discussions à ce sujet avaient eu lieu avec le Bureau de la statistique du Gouvernement du Nunavut. Il faut aussi noter que les Gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont, depuis plusieurs années, de tels Bureaux.

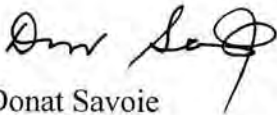
Dans un tel contexte, le Bureau du Négociateur fédéral en Chef - Nunavik du Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada a demandé au Professeur Robert Bone de l'Université de la Saskatchewan, qui possède une vaste expérience en matière de recherche sur les populations

nordiques, d'examiner en détail les mandats, activités, opérations et structures administratives des services statistiques que l'on retrouve dans les trois gouvernements territoriaux et à la lumière de cette analyse, fournir des conseils quant au type de service de la statistique qui pourrait être établi au Nunavik, soit dans le cadre de la nouvelle forme de gouvernement qui y sera créée, soit rattaché à la Société Makivik, qui détient un mandat dans ce domaine depuis les années 1990.

Il me fait plaisir de vous faire parvenir le rapport du Professeur Bone intitulé "L'importance de créer un Bureau de la statistique au Nunavik". La démarche utilisée par le Professeur Bone a consisté notamment à communiquer avec une trentaine personnes qui travaillent pour des services statistiques dans le Nord ou ont de l'expérience en ce domaine. Vous trouverez à l'Annexe 1 de ce document la liste des personnes-ressources consultées au sein de la Société Makivik, de l'Administration régionale Kativik, du Gouvernement du Québec dont l'Institut de la statistique du Québec, du Gouvernement du Canada dont Statistique Canada, des chercheurs universitaires et les gouvernements territoriaux.

Je vous invite donc à prendre connaissance de ce rapport qui pourrait éventuellement faire l'objet de discussions publiques dans le cadre d'un atelier qui pourrait être organisé au début de l'année 2005 au Nunavik et auquel seraient invitées entre autres certaines personnes-ressources ci-haut mentionnées.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.



Donat Savoie
Négociateur fédéral en Chef - Nunavik
Les Terrasses de la Chaudière
Ottawa (Ontario) K1A 0H4
Téléphone: 819-994-4885
Télécopieur: 819-997-5517
Adresse courriel: SavoieD@inac.gc.ca

c.c. Professeur Robert Bone, Université de la Saskatchewan

Octobre 2004

Comité consultatif
de l'environnement Kativik
reçu le

10 décembre 2004.

RAPPORT FINAL

L'IMPORTANCE DE CRÉER

UN BUREAU DE LA STATISTIQUE DU NUNAVIK

PRÉSENTÉ À

M. DONAT SAVOIE
NÉGOCIATEUR EN CHEF DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL - NUNAVIK
MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA

M. Robert M. Bone, président
Signe Research Associates Limited
31 Beurling Crescent
Saskatoon, S7H 4V6
Bone@sask.usask.ca

RÉSUMÉ

Le présent contrat prévoyait une étude sur l'intérêt d'avoir un service statistique à l'intérieur de la nouvelle forme de gouvernement proposée pour le Nunavik. Le contrat visait trois objectifs. Le principal était de déterminer la nécessité d'un service statistique à l'intérieur de cette nouvelle forme de gouvernement populaire. Le deuxième objectif était d'examiner les mandats, activités, opérations et structures administratives des services statistiques que l'on trouve dans les trois gouvernements territoriaux. Le dernier objectif était d'évaluer cette information dans le but de fournir des conseils à propos de l'établissement d'un service statistique à l'intérieur du Nunavimmiut Aquvvinga.

Mon rapport est, dans une large mesure, basé sur une série de discussions avec les statisticiens territoriaux dans les trois gouvernements des territoires. M. Ewert, du Yukon Bureau of Statistics (Bureau de la statistique du Yukon), M. Stewart, du NWT Bureau of Statistics (Bureau de la statistique des T. N.-O.), et M. Paul Harris, du Bureau de la statistique du Yukon et, plus tard, du Nunavut Bureau of Statistics (Bureau de la statistique du Nunavut). MM. Ewert et Stewart m'ont fait part des leçons précieuses qu'ils avaient apprises pendant au moins 25 ans d'activités, tandis que M. Harris m'a décrit le défi que constitue l'établissement d'un service de statistique à Pangnirtung, au Nunavut. Ces expériences et leçons peuvent être appliquées à la conception, au mandat et aux opérations du Bureau de la statistique du Nunavik maintenant et dans l'avenir. Tous ont convenu que le Nunavimmiut Aquvvinga fonctionnerait plus efficacement et prendrait des décisions plus sages avec l'aide d'un service statistique. Parmi les fonctions recommandées pour un Bureau de la statistique du Nunavik mentionnons : 1) la collecte, l'interprétation et la diffusion des statistiques économiques, sociales et démographiques requises par le nouveau gouvernement; 2) l'aide au fonctionnement, à la planification et à la surveillance de la politique gouvernementale et des programmes ministériels par l'élaboration de rapports statistiques particuliers tels que demandés par le gouvernement et par ses ministères; et 3) l'établissement de relations de travail étroites avec l'institut de la statistique du Québec et avec Statistique Canada.

Bien que le mandat et les objectifs du Bureau de la statistique du Nunavik ne soient pas encore définis, il faut reconnaître que le gouvernement a besoin de statistiques pour fonctionner efficacement, et ce fait a été rapidement admis par les dirigeants des Inuits du Québec. Au cours des années 1990, ils ont fait les premiers pas en ce sens en décidant que la Société Makivik devait servir de centre statistique temporaire pour le Nunavik. Une des tâches de la Société était de préparer un recueil de statistiques intitulé *Nunavik at a Glance*.

Le présent rapport fournit la base pour l'étape suivante – un atelier à Kuujuaq, où des dirigeants des trois institutions publiques (Administration régionale Kativik, Commission scolaire Kativik et Régie régionale de la santé et des services sociaux) et de la Société Makivik du Nunavik rencontreront des

représentants de l'Institut de la statistique du Québec, de Statistique Canada, de l'Université Laval, des bureaux statistiques des gouvernements territoriaux et d'autres personnes, pour tracer la voie au Bureau statistique du Nunavik, dont les objectifs seraient de répondre aux besoins statistiques du Nunavimmiut Aquvvinga.

TABLE DES MATIÈRES

1. Vision de l'avenir.....	1
2. Objectifs du présent rapport.....	2
3. Démarche et méthode.....	2
4. Nécessité d'un bureau de la statistique du Nunavik.....	3
5. Bureaux de la statistique des territoires.....	5
6. Prochaine étape.....	10
7. Atelier de Kuujjuaq.....	10
8. Travail à accomplir.....	12
9. Perspectives d'avenir.....	13
10. Mot de la fin.....	15
11. Bibliographie.....	16
12. Annexe 1 – Liste des personnes-ressources.....	17
13. Annexe 2 : Exemple de formulaire d'enquête.....	19

L'IMPORTANCE DE CRÉER UN BUREAU DE LA STATISTIQUE DU NUNAVIK

1. Vision de l'avenir

La recherche d'une nouvelle forme de gouvernement au Nunavik innove sur le plan politique au Québec et au Canada. Comme on le mentionne dans le *Rapport de la Commission du Nunavik*, « ...il n'existe aucun modèle tout fait d'une forme autonome de gouvernement populaire à l'intérieur d'une compétence provinciale » (2001:1). Toutefois, il est fort probable que le Nunavimmiut Aquvvinga adopterait la structure d'autres gouvernements, ce qui donnerait une structure administrative qui comprendrait un service statistique. Dans le présent rapport, ce service statistique est désigné sous le nom de Bureau de la statistique du Nunavik (BSN).

Pourquoi cette vision d'une nouvelle forme de gouvernement dans le nord du Québec est-elle si importante? Une partie de la réponse se trouve dans le fait que jamais auparavant une province du Canada n'a envisagé d'avoir une région autonome à l'intérieur de ses limites territoriales. Plus encore, le principe d'une région autonome à l'intérieur d'une province constitue une nouvelle façon de résoudre les revendications nombreuses et variées pour l'autonomie gouvernementale des Autochtones. Pour les Inuits du Québec (et pour d'autres groupes autochtones), le parcours difficile vers la modernité ne doit pas leur faire perdre leur base traditionnelle, mais plutôt leur permettre de réaliser un hybride jamais observé auparavant, ni Inuit, ni occidental, mais une fusion des deux cultures. Dans cette perspective, le Nunavik fournit un modèle très intéressant et innovateur pour le Québec et pour le reste du Canada. À l'intérieur de ce modèle politique, le Bureau de la statistique du Nunavik jouerait un rôle clé pour le fonctionnement, la planification et la surveillance des programmes gouvernementaux. En fait, la Commission du Nunavik a reconnu le rôle essentiel d'un service statistique à l'intérieur de la nouvelle forme de gouvernement et a recommandé, dans son rapport, que l'Assemblée du Nunavik ait une compétence substantielle et effective sur des domaines partagés, notamment la recherche et la statistique (recommandation n° 2.2.9). Toutefois, contrairement aux gouvernements territoriaux, le Nunavik se trouve au Québec, qui possède son propre service statistique (l'Institut de la statistique du Québec). Par conséquent, il faudrait étudier plus à fond les avantages offerts par une relation de travail entre le Bureau de la statistique du Nunavik, dont la création est proposée, et l'Institut de la statistique du Québec, dans l'esprit de coopération qui est devenu si courant dans la société québécoise.

2. Objectifs du présent rapport

Voici les objectifs de la présente étude :

- étudier la nécessité d'un Bureau de la statistique du Nunavik;
- examiner les mandats, activités, opérations et structures administratives des bureaux de la statistique dans les trois gouvernements territoriaux;
- évaluer cette information dans le but de fournir des conseils pour l'établissement d'un Bureau de la statistique du Nunavik.

3. Démarche et méthode

La démarche utilisée dans la présente étude a consisté à communiquer avec environ 30 personnes qui travaillaient pour des services statistiques dans le Nord ou avaient de l'expérience dans ce domaine, en vue de chercher l'avis de ces personnes pour la création d'un Bureau de la statistique du Nunavik (voir la Section 12 pour une liste des personnes avec lesquelles nous avons communiqué).

La méthode employée consistait à réaliser une série d'entrevues, y compris des discussions détaillées avec les trois statisticiens territoriaux. Ces entrevues comprenaient des échanges d'idées par courriel et par téléphone et, dans quelques cas, au moyen de rencontres directes avec les personnes interrogées. De plus, sept rencontres ont été organisées en vue de parler de la question d'un service statistique au Nunavik *dans la perspective des personnes interrogées*. Cinq de ces rencontres ont eu lieu en mai 2004, une en août et une en septembre.

- Le 17 mai, avec M. Donat Savoie, Mme Rachel Dubois, M. Pierre Landry, M. Roch Taillefer et M. Éric Guimond, d'Affaires indiennes et du Nord Canada.
- Le 17 mai, avec M. Andy Siggner, Mme Janet Hagey et Mme Marie Patry, de Statistique Canada.
- Le 18 mai, avec M. Don Allard, M. Robert Lanari et Mme Lisa Koperqualuk, de la Société Makivik.
- Le 20 mai, avec M. Dany Dutil, du ministère du Conseil exécutif du Québec, et M. Dominique André, de l'Institut de la statistique du Québec.
- Le 21 mai, avec M. Donat Savoie, Mme Rachel Dubois, M. Pierre Landry, M. Yves Picard et M. Roch Taillefer, d'Affaires indiennes et du Nord

Canada, et avec quatre personnalités bien connues du Québec, chacune ayant une expérience considérable au Nunavik : MM. Clément Tremblay, Jules Dufour, Marc-Adélar Tremblay et Benoît Robitaille.

- Le 12 août, avec M. Charles Dorais, de la Société Makivik. M. Dorais est chargé du dossier statistique pour la Société.
- Les 13 et 14 septembre, avec M. Donat Savoie et Mme Rachel Dubois, d'Affaires indiennes et du Nord Canada, et M. Marc-Adélar Tremblay, professeur émérite de l'Université Laval.

Entrevues avec les statisticiens territoriaux

Comme les trois statisticiens territoriaux exercent leurs activités dans un environnement semblable à celui dans lequel se trouvera le futur gouvernement du Nunavik, j'ai communiqué avec chacun d'entre eux par téléphone, par courriel et par le courrier ordinaire pour obtenir de l'information concernant le mandat, les activités, les opérations et la structure administrative de leurs bureaux respectifs. J'ai d'abord communiqué par téléphone avec chaque statisticien territorial pour expliquer l'objet de ma recherche. Puis, je leur ai envoyé un formulaire d'enquête (voir la section 13 pour une copie d'un des formulaires d'enquête). Une fois le formulaire d'enquête rempli, j'ai étudié les réponses et formulé des questions de suivi. Ces questions ont constitué la base de deux entrevues téléphoniques avec MM. Ewert et Stewart. M. Hicks n'a pu remplir le questionnaire d'enquête avant de démissionner à titre de statisticien territorial pour le gouvernement du Nunavut. En septembre 2004, M. Harris, nouveau statisticien territorial du Nunavut, est entré en fonction. M. Harris devait remplir deux tâches : 1) transférer le Bureau de la statistique du Nunavut d'Iqaluit à Pangnirtung et 2) embaucher du personnel. M. Harris a accepté de fournir de l'information sur la façon dont il établira un nouveau service de la statistique à Pangnirtung et sur l'utilité possible de cette expérience pour l'ouverture d'un Bureau de la statistique du Nunavik.

4. Nécessité d'un bureau de la statistique du Nunavik

Toutes les administrations publiques ont besoin d'information pour prendre des décisions en connaissance de cause. Le Nunavik ne fera pas exception à cette règle. Le président de l'Administration régionale Kativik, M. Jaani Adams, a reconnu ce besoin et, depuis un certain temps, il s'est prononcé en faveur de la création d'un tel service statistique. M. Adams a discuté de la question avec M. Jack Hicks, premier directeur du Bureau de la statistique du Nunavut et, en 2000, il s'est rendu à Iqaluit pour visiter ce service statistique afin d'en apprendre davantage à propos de ses activités au sein du gouvernement du Nunavut.

Le rôle critique des services statistiques à l'intérieur des administrations publiques est 1) de fournir aux élus l'information nécessaire pour les aider quand ils doivent prendre des décisions stratégiques et 2) d'appuyer les diverses activités entreprises par les ministères et les conseils communautaires.

Il y a quelques temps, les dirigeants du Nunavik ont admis le besoin d'informations statistiques qui leur permettrait d'assurer une bonne gouvernance. À cette fin, ils ont désigné la Société Makivik pour servir de centre temporaire de statistiques pour le Nunavik. Parmi ses réalisations, la Société Makivik produit un recueil de statistiques intitulé *Nunavik at a Glance*. Dans son édition de 1999, le document mentionne clairement l'importance des données statistiques pour la prise de décisions stratégiques, pour évaluer les changements démographiques et pour surveiller la réussite des programmes publics, en ces termes :

[TRADUCTION] *Les données statistiques sont un outil puissant si elles sont recueillies avec exactitude et cohérence. Quand on la compare aux années précédentes, cette information donne une indication des tendances sociales et économiques dans une région. On peut faire des évaluations à propos de la croissance démographique, des sources de revenus de l'état de la santé dans une région, de la tendance à une augmentation de la scolarité, de la situation du logement et déterminer si la création d'emploi répond aux besoins.*

Dans le même rapport, on soutient l'urgence de créer un Bureau de la statistique du Nunavik :

[TRADUCTION] *La formation, au Nunavik, d'un bureau statistique régional qui s'attaquerait aux problèmes causés par des données manquantes ou incohérentes et à d'autres problèmes connexes demeure un but important pour la région.*

Des commentaires de ce genre laissent supposer que des données statistiques exactes et fiables ne sont pas facilement disponibles et qu'une telle situation peut nuire aux activités des institutions publiques du Nunavik. Il est certain que la nécessité de statistiques exactes et fiables deviendra de plus en plus aiguë avec la formation du Nunavimmiut Aquuvvinga. On a besoin d'un service statistique disposant d'une base de données centrale qui constituerait un moyen plus efficace de fournir des données aux trois institutions publiques et, dans l'avenir, au Nunavimmiut Aquuvvinga. Une base de données permet de recueillir des données longitudinales à propos de questions démographiques, économiques, sociales et en matière de santé et cette information quantitative facilite l'analyse de tendances. Dans un article intitulé « Background to the Nunavik Commission Health Recommendations » de Marc-Adélar Tremblay, l'auteur écrit ce qui suit aux pages 77 et 78 :

[TRADUCTION] *La mise en oeuvre d'un système de soins de santé au Nunavik, selon les quatre objectifs mentionnés plus haut, pourrait nous avoir permis*

d'évaluer comment le système mis en place auparavant au Nunavik répondait aux besoins du Nunavimmiut dans le domaine des soins de santé et des services sociaux. Malheureusement, nous ne disposons pas des données essentielles sur l'état de santé, sur les résultats dans ce domaine et sur les besoins sociaux du Nunavimmiut selon cette perspective générale des sciences humaines appliquées à la santé.

Le professeur Gérard Duhaime, de l'Université Laval, qui s'intéresse depuis longtemps au Nunavik et au Nunavimmiut et a même été membre de la Commission du Nunavik, considère qu'un service statistique n'est pas seulement un élément essentiel du nouveau gouvernement, mais aussi un moyen de former des étudiants inuits dans le cadre d'un partenariat avec l'Université Laval. Le concept de mentorat, dans le cadre d'une relation de travail entre le Bureau de la statistique du Nunavik et des institutions établies, qu'il s'agisse de l'Institut de la statistique du Québec, de Statistique Canada ou de l'Université Laval, présente beaucoup d'avantages et assurerait un fonctionnement professionnel du service statistique, en plus d'offrir l'occasion d'acquérir une formation professionnelle et, peut-être, d'embrasser des carrières universitaires.

5. Bureaux de la statistique des territoires

Les mandats, activités, opérations et structures administratives du Bureau de la statistique du Yukon et du Bureau de la statistique des Territoires du Nord-Ouest sont similaires. Les services statistiques des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut ont été créés en 1977, 1985 et 1999 respectivement. En octobre 2004, le Nunavummit Kiglisiniartiit (Évaluation et statistiques) du Nunavut est en train d'être relocalisé d'Iqaluit à Pangnirtung, et son nouveau directeur s'occupe de former à nouveau ce service et d'embaucher du personnel.

Mandat

Le mandat énoncé du Bureau de la statistique du Yukon et celui du Bureau de la statistique des T. N.-O. sont semblables. Le Nunavummit Kiglisiniartiit est en train de rétablir un mandat et, à partir de ce mandat, le service statistique du Nunavut déterminera ses objectifs et ses besoins en personnel. Tant le Yukon que les Territoires du Nord-Ouest ont confié à leurs services statistiques la responsabilité de recueillir, d'assembler et de diffuser des statistiques. Pour remplir ce rôle, chacun des deux bureaux a formulé un ensemble d'objectifs. Voici les objectifs du Bureau de la statistique des T. N.-O. :

- élaborer, interpréter et diffuser les statistiques économiques, sociales et démographiques requises par le gouvernement;
- mettre en oeuvre des programmes statistiques pour répondre aux besoins du gouvernement territorial et fournir des conseils et de l'aide statistiques aux ministères, aux bureaux régionaux et aux organismes centraux;

- coordonner les activités statistiques au sein du gouvernement pour réduire au minimum la répétition de l'effort statistique et aider à assurer que les statistiques utilisées par le gouvernement sont à jour, cohérentes et exactes;
- permettre la représentation continue et efficace des intérêts statistiques du territoire au sein du système statistique national.

De plus, le Bureau de la statistique des T. N.-O. assure un service statistique limité au grand public, au secteur privé et à d'autres gouvernements.

Activités et opérations

Pour atteindre ces objectifs, une activité importante du Bureau de la statistique des T. N.-O. (tout comme ce fut le cas au Yukon et au Nunavut) a été d'élaborer une base de données propre aux besoins des Territoires du Nord-Ouest. On peut ainsi confier au personnel du Bureau de la statistique des T. N.-O. différentes tâches opérationnelles qui répondent aux besoins du gouvernement et qui, par conséquent, favorisent la bonne gouvernance.

Structure administrative

Les services statistiques du Yukon et des T. N.-O. ont été créés en 1985 et en 1977, respectivement. Le Bureau de la statistique du Yukon fait partie du ministère du Conseil exécutif, alors que le Bureau de la statistique des T. N.-O. fait partie du ministère des Finances. Au Nunavut, le Nunavummit Kiglisiniartiit (Évaluation et statistiques) fait partie du ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales.

Quelles leçons pouvons-nous tirer de leur expérience?

Dans le cadre des discussions avec les deux statisticiens territoriaux, M. David Stewart, des Territoires du Nord-Ouest, et M. Gerry Ewert, du Yukon, ont dit avoir observé, au fil des ans, une augmentation de la quantité et du type de données requises par leurs gouvernements; cette demande croissante a entraîné l'accroissement de leurs activités et l'augmentation de leur personnel.

Le processus de changement observé dans les deux territoires se divise en trois catégories.

- Demande accrue de données de la part du gouvernement et de ses ministères.
- Accroissement de la base de données, plus grande diffusion des données, élaboration de recherches par enquête afin de répondre aux

besoins particuliers du gouvernement et de ses ministères. Par exemple, le Bureau de la statistique du Yukon prépare un rapport mensuel sur l'emploi, sur les ventes au détail, sur l'indice des prix à la consommation, sur la consommation de carburant par les véhicules automobiles et de combustible dans les domiciles et un bilan statistique général.

- Augmentation des activités et du personnel.

Demande de données

On peut s'attendre à ce que des changements de ce genre se produisent au fil des ans dans la majorité des services statistiques. Par conséquent, cette évolution sert à fournir un modèle pour les rôles initiaux et à venir d'une nouvelle forme de gouvernement au Nunavik. La demande de données par ce gouvernement devrait augmenter avec le temps. D'après l'expérience acquise au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, la nature de la demande croissante peut être résumée en trois étapes.

1. Faible demande. La demande initiale d'information statistique présentée par le gouvernement commence avec une demande de données de base afin d'appuyer des mesures de représentation et de financement. La majorité des données proviennent de Statistique Canada.
2. Demande moyenne. Ensuite, le gouvernement demande des données additionnelles et l'analyse de données à des fins de planification et d'élaboration de programmes particuliers. Bien que la majorité des données soient fournies par Statistique Canada, certaines données proviennent d'organismes territoriaux.
3. Demande élevée. Enfin, le gouvernement commence à utiliser de plus en plus d'information et d'analyses statistiques pour l'évaluation de programmes, la planification économique et la mesure du rendement. À cette étape, les données proviennent de trois sources : Statistique Canada, les organismes territoriaux et les enquêtes réalisées sur place.

Augmentation des opérations et accroissement du personnel

Le bureau de la statistique du Yukon et celui des Territoires du Nord-Ouest ont observé une augmentation de leurs opérations et un accroissement de leur personnel au fil des ans. Le Nunavummit Kiglisiniartiit a commencé ses activités avec quatre employés (directeur, statisticien chargé des statistiques sociales et démographiques, gestionnaire de l'évaluation et analyste des politiques d'évaluation), mais le bureau ne comprend actuellement que le directeur qui est chargé de reconstituer le service.

Dans le cas des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, les changements qui ont été apportés aux activités et au personnel peuvent être répartis en trois étapes.

Première étape Il faut tout d'abord embaucher un directeur dont les premières tâches seront d'élaborer un plan de travail qui reflète son mandat; de déterminer l'information qui serait la plus utile au gouvernement; de créer une base de données pour le territoire, puis de préparer et de diffuser des données de base sur les personnes et sur l'économie dans chaque territoire. La création de la base de données est facilitée par les transferts de données en provenance de Statistique Canada, qui comprennent les statistiques des recensements passés et d'autres statistiques comme les données de Revenu Canada sur le revenu personnel, qui sont groupées par collectivité. Une fois la base de données constituée, des ententes avec Statistique Canada permettent des mises à jour automatiques. Des rapports utilisant les statistiques provenant des bases de données territoriales peuvent être produits pour chaque gouvernement. Cette étape des activités a commencé avec un directeur, et deux autres statisticiens ont été embauchés dans les cinq années suivantes. La tâche de ces derniers était de préparer et de diffuser des produits statistiques basés sur les données fournies par Statistique Canada. Citons-en deux exemples : le *Yukon Fact Sheet* et le *NWT ... by the numbers*. Il s'agit de deux ouvrages de référence, de consultation rapide et facile et qui présentent des statistiques démographiques, sociales et économiques.

Deuxième étape Au cours de l'étape suivante, les fonctions et responsabilités augmentent du fait que le gouvernement commence à compter de plus en plus sur le service statistique pour obtenir de l'information d'une importance cruciale pour la prise de décisions en matière de politiques et pour l'élaboration de programmes. En raison de cette demande accrue, le personnel augmente, atteignant quatre ou cinq personnes. La spécialisation commence et un statisticien prépare les données de Statistique Canada pour en faire des produits appropriés pour les fonctionnaires. Un autre statisticien peut être chargé des données administratives provenant des dossiers administratifs territoriaux, comme ceux des conseils de santé et des commissions scolaires. Par exemple, le Bureau de la statistique du Yukon publie chaque année des données sur les inscriptions dans les écoles publiques.

Troisième étape Dans cette dernière étape, chaque bureau de la statistique ajoute une fonction additionnelle, soit la recherche. La recherche est de loin l'activité la plus complexe et la plus coûteuse qui puisse être entreprise par un service statistique. À cette étape, le service comprend au moins huit personnes et chaque membre du personnel professionnel remplit des fonctions spécialisées. En plus du statisticien du territoire (directeur), il y a dans le Bureau de la statistique des T. N.-O. les postes et fonctions désignés suivants :

- statisticien chargé des données sociales/démographiques,

- statisticien chargé des données économiques,
- statisticien chargé des données sur les collectivités,
- analyste en statistiques,
- administrateur de statistiques,
- gestionnaire d'enquêtes,
- analyse du marché du travail.

Une des entreprises les plus novatrices et les plus coûteuses a été la *1999 NWT Labour Force Survey* (Enquête de 1999 sur la population active des T. N.-O.), dans le cadre de laquelle on a recueilli auprès de particuliers des données sur une gamme étendue de sujets, des activités sur le marché du travail jusqu'à la chasse, à la pêche et au piégeage. Cette enquête est un exemple de projet d'enquête de recherche complexe. Il y a des enquêtes plus récentes : la *2000 NWT Housing Needs Survey* (Enquête de 2002 sur les besoins en habitation dans les T. N.-O.), la *2001 NWT Alcohol & Drug Survey* (Enquête de 2001 sur la consommation d'alcool et de drogues dans les T. N.-O.), la *2002 Regional Employment & Harvesting Survey* (Enquête régionale de 2002 sur l'emploi et la récolte) et la *2002 NWT Population Survey* (Enquête de 2002 sur la population des T. N.-O.).

Lors de mon entretien avec M. David Stewart, le statisticien territorial des Territoires du Nord-Ouest a souligné la difficulté de recruter des statisticiens professionnels pour travailler dans le Nord et pense que le Nunavik profiterait grandement d'une forme de mentorat avec d'autres organismes statistiques. Selon M. Stewart, l'Institut de la statistique du Québec ou Statistique Canada pourrait accepter de permettre à un de leurs statisticiens d'aider à créer un Bureau de la statistique du Nunavik. Il a aussi mentionné que Statistique Canada avait récemment conclu une telle entente avec le Nunavut. Un détachement de ce genre pourrait permettre de réaliser trois objectifs :

- fournir des conseils professionnels pour la création d'un nouveau service statistique au Nunavik;
- établir, avec le personnel du service statistique du Nunavik, des relations de travail qui permettraient de fournir facilement de l'aide une fois le détachement terminé;
- encourager des Inuits du Québec, choisis par le directeur du service statistique du Nunavik, à suivre des cours dans les organismes statistiques du Sud ou à s'inscrire dans des programmes universitaires qui leur permettraient d'acquérir les compétences et les grades nécessaires pour remplir des postes professionnels au sein du Bureau de la statistique du Nunavik.

Structure administrative

La position occupée par le service statistique au sein de la structure gouvernementale varie. Au Yukon, le Bureau de la statistique du Yukon fait partie du ministère du Conseil exécutif, alors que le Bureau de la statistique des T. N.-O. est un élément du ministère des Finances. Quel que soit l'organisme auquel les services statistiques sont rattachés, ces derniers doivent produire des données statistiques fiables et exactes que les ministères, les organismes gouvernementaux et les autres clients peuvent utiliser. Comme l'a dit M. Gerry Ewert, qui est le statisticien territorial du Yukon, *le service doit être administré par des personnes ayant une formation professionnelle et il doit fonctionner de façon indépendante et assurer la mise au point d'une base de données sans biais*. De plus, selon M. Ewert, un seul organisme au sein du gouvernement devrait avoir le mandat de recueillir, d'analyser et de publier des données statistiques. Il donne deux raisons pour cette décision : 1) l'efficacité au niveau des coûts et 2) l'élimination des chevauchements d'activités. Dans le cas du Yukon, le service statistique a réalisé, contre recouvrement des coûts, des enquêtes pour d'autres ministères.

6. Prochaine étape

Comme le projet d'autonomie gouvernementale au Nunavik prévoit la fusion de ses trois institutions publiques, le temps est venu de déterminer le mandat, les activités, les opérations et la structure administrative d'un service statistique au sein de cette nouvelle forme de gouvernement appelée Nunavimmiut Aquvvinga. L'atelier, dont la tenue est proposée à Kuujuaq en février 2005 (Atelier de Kuujuaq), serait le lieu approprié pour concevoir le Bureau de la statistique du Nunavik, pour étudier les questions qui ont trait au financement et à la formation et pour définir le mandat du directeur du Bureau de la statistique du Nunavik. Ce dernier devrait être embauché aussitôt que le financement sera disponible. Idéalement, le Bureau de la statistique du Nunavik disposerait de sa base de données avant que le processus de fusion soit terminé afin que le directeur puisse fournir, en temps opportun, de l'information exacte et fiable au Nunavimmiut Aquvvinga. Comme le Nunavimmiut Aquvvinga réunirait tous les pouvoirs, rôles et responsabilités des trois institutions publiques fusionnées (Administration régionale Kativik, Commission scolaire Kativik et Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik), on ne saurait trop insister sur l'importance d'un service statistique central qui fournirait des données exactes et fiables, ce qui permettrait au Nunavimmiut Aquvvinga de prendre des décisions éclairées.

7. Atelier de Kuujuaq

Au cours de mes entretiens, plusieurs personnes ont proposé la tenue d'une rencontre au Nunavik avec des représentants des institutions publiques du

Nunavik et des personnes choisies qui possèdent de l'expérience relativement aux services statistiques dans le Nord. Avec la base pour un tel atelier présentée dans ce rapport, l'objectif d'une telle rencontre serait de déterminer le mandat précis qui répondrait aux besoins du Bureau de la statistique du Nunavik au sein de la nouvelle forme de gouvernement dont la création est proposée. On a recommandé d'organiser l'atelier à Kuujuaq, qui est le meilleur endroit pour ce faire, parce que l'administration centrale de la majorité des institutions du Nunavik s'y trouve. Un point important en faveur de l'Atelier de Kuujuaq est le fait qu'une rencontre de ce genre permettrait une discussion critique et franche par tous les dirigeants et les statisticiens professionnels intéressés, de telle sorte que le Bureau de la statistique du Nunavik réponde aux besoins du gouvernement naissant appelé Nunavimmiut Aquvvinga. Le défi serait de s'assurer qu'une quantité appropriée de données fiables et exactes est facilement disponible de manière que les membres du gouvernement puissent prendre des décisions éclairées. Une question clé est de déterminer le mandat du service statistique et, à partir de cette information, on peut déterminer les fonctions, le type de données requises et le nombre d'employés. Voici certaines des autres questions importantes qui devraient faire l'objet de discussions.

- La position du service statistique dans la hiérarchie du Nunavimmiut Aquvvinga.
- La situation géographique du service dans l'un des centres du Nunavik.
- Les relations de travail avec l'Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.
- Les questions du financement, de la formation et du mentorat. Il faudrait étudier la possibilité que des organismes extérieurs comme l'Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et les universités du Québec participent activement au financement, à la formation et au mentorat.
- Le mandat d'un directeur du Bureau de la statistique du Nunavik.
- L'établissement d'un plan de travail pour le directeur, dans lequel on préciserait les objectifs pour les cinq premières années ainsi que le nombre d'employés additionnels. Par exemple, un des objectifs pourrait être de créer, la première année, une base de données, tâche qui pourrait nécessiter l'embauche ou le détachement d'un statisticien pour élaborer cette base de données.
- La question des besoins de données à régler : 1) déterminer le type de données requises par les diverses institutions publiques du Nunavik; 2) puis déterminer la source de ces données, p. ex. des données du recensement provenant de Statistique Canada, des données sur l'éducation venant de la Commission scolaire Kativik; et 3) déterminer

comment ces données seront transférées au service statistique.

- Après la cueillette des données déjà déterminées, ces dernières seraient introduites dans une seule base de données unifiée qui, au fil des ans, fournirait une perspective longitudinale et constituerait une riche source de données pour l'analyse de rapports particuliers requis par des fonctionnaires et par des membres de l'Assemblée.
- Établir d'étroites relations de travail avec les fonctionnaires et les élus et s'entendre avec eux à propos de la ou des meilleure(s) méthode(s) à utiliser pour leur communiquer l'information statistique.

Comme la Société Makivik a déjà lancé le processus en établissant des relations de travail avec Statistique Canada et en préparant la publication *Nunavik at a Glance*, le processus est déjà en cours. De plus, les trois institutions publiques (Administration régionale Kativik, Commission scolaire Kativik et Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik) ont créé leur propre ensemble de statistiques qui leur permet de fonctionner. Le Bureau de la statistique du Nunavik constituera sa base de données à partir des données du recensement et des statistiques détenues par la Société Makivik et par les trois institutions publiques, créant ainsi une seule base de données unifiée utilisant un système informatique commun approprié pour répondre aux besoins d'information du Nunavimmiut Aquuvvinga.

8. Travail à accomplir

Le travail qui reste à accomplir commence par l'établissement d'un ordre du jour, par la préparation d'une liste de délégués éventuels pour l'Atelier de Kuujuaq et par l'obtention des fonds requis pour l'organisation de cet atelier. Idéalement, cet atelier devrait être parrainé par la Société Makivik, qui est chargée de la gestion du fichier statistique du Nunavik, et par l'Administration régionale Kativik, qui s'est déclarée très favorable à la création d'un service statistique au sein du nouveau gouvernement du Nunavik. Le financement pourrait venir de diverses sources : le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral et les diverses institutions du Nunavik.

Qui devrait assister à l'atelier? Premièrement, la présence des dirigeants des institutions du Nunavik qui ont besoin d'information statistique est essentielle. Le Bureau de la statistique du Nunavik, dont la création est proposée, doit être conçu pour répondre aux besoins de ces personnes. Par conséquent, il est absolument indispensable d'obtenir leur contribution à la conception et au fonctionnement du Bureau de la statistique du Nunavik. Deuxièmement, les personnes qui travaillent depuis longtemps dans les organismes statistiques — comme les dirigeants des trois bureaux statistiques territoriaux, de l'Institut de la statistique du Québec, de Statistique Canada et d'autres institutions — auront beaucoup à offrir à propos du mandat, des activités et des opérations du Bureau

de la statistique du Nunavik de même que des informations essentielles à propos de l'importance de la communication de l'information statistique au gouvernement et à ses ministères et des relations avec les organismes statistiques externes.

Il y a aussi beaucoup d'autres tâches qui doivent être accomplies pour organiser l'Atelier de Kuujuaq, pour en assurer le bon fonctionnement et pour préparer un rapport résumant les conclusions des délégués à l'Atelier. La première étape consiste à créer un comité de travail pour organiser l'atelier. Idéalement, la Société Makivik, l'Administration régionale Kativik, la Commission scolaire Kativik et la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik ainsi que des représentants des gouvernements formeraient le comité de travail. Parmi d'autres tâches, le comité de travail concentrerait ses efforts sur les points suivants.

- La détermination des dates et du lieu où se tiendra l'Atelier à Kuujuaq ainsi que la réservation des chambres dans l'hôtel local et la détermination d'un endroit approprié pour tenir la réunion.
- L'invitation des délégués à l'Atelier venant de l'Institut de la statistique du Québec, de Statistique Canada, de l'Université Laval, des gouvernementaux territoriaux et d'autres institutions.
- La participation de dirigeants locaux qui peuvent définir le fonds de données et les besoins des trois institutions publiques du Nunavik. Ces dirigeants comprendraient un représentant de chacun des organismes suivants : Administration régionale Kativik, Commission scolaire Kativik et Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik.
- La préparation d'un ordre du jour et des documents de référence, y compris un document de la Société Makivik précisant l'étendue exacte des activités statistiques de l'organisme et un autre document présentant l'accès qu'ont les gouvernements territoriaux aux données du recensement et au Système canadien d'information socio-économique (CANSIM) de Statistique Canada.
- La consignation des conclusions de cet atelier et la préparation d'un rapport final.

9. Perspectives d'avenir

À quoi le Bureau de la statistique du Nunavik pourrait-il ressembler et comment pourrait-il évoluer au fil des ans? Même si l'évolution du Bureau de la statistique du Nunavik pouvait être semblable à celle qu'ont connu les services statistiques dans les territoires, il est fort probable qu'elle ressemblera à celle que l'on a observée au Nunavut. Toutefois, comme le Nunavik se trouve au Québec, il se

du Nunavik pouvait être semblable à celle qu'ont connu les services statistiques dans les territoires, il est fort probable qu'elle ressemblera à celle que l'on a observée au Nunavut. Toutefois, comme le Nunavik se trouve au Québec, il se peut que le Bureau de la statistique du Nunavik établisse une relation particulière avec l'Institut de la statistique du Québec, qui a pour mandat de fournir de l'information statistique au gouvernement du Québec, à ses divers organismes et institutions et aux habitants du Québec. L'Institut de la statistique du Québec fournit déjà un site Web « Le Nord-du-Québec et ses territoires équivalents (TE) à une MRC » pour le Nunavik, sous la rubrique Kativik (992) où des données statistiques sont disponibles

(http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region_10/region_10_00.htm).

De plus, l'Institut de la statistique du Québec collabore au projet Arctic Net, projet de recherche quinquennal d'une valeur de 100 millions de dollars qui étudie le changement climatique et la santé des résidents du Nunavik. À l'automne 2004, l'Institut de la statistique du Québec entreprendra le dépouillement des données recueillies dans le cadre d'une enquête sur la santé sur près de 700 ménages à Kuujuaraapik, puis il présentera les résultats de cette enquête. Se pourrait-il que cette recherche sur la santé annonce une occasion d'élaborer des relations de travail avec la Société Makivik et, lorsqu'il sera formé, avec le Bureau de la statistique du Nunavik?

Les premières années

Après avoir déterminé les besoins en données particuliers du Nunavik et créé une base de données, les principaux objectifs du directeur du Bureau de la statistique du Nunavik seraient les suivants.

- Assurer une large diffusion de l'information statistique, y compris des publications comme *Nunavik at a Glance*.
- Établir des relations de travail avec le gouvernement et ses ministères.
- Aider le gouvernement à utiliser ces statistiques de base.
- Fournir, sur demande, des données particulières aux fonctionnaires.
- Nouer des liens avec l'Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, les universités du Québec et d'autres institutions.

Le BSN pourrait recourir à des experts de l'extérieur pour réaliser des enquêtes et effectuer d'autres recherches complexes demandées par des fonctionnaires. Les experts de l'extérieur pourraient venir de Statistique Canada, de l'Institut de la statistique du Québec, de l'Université Laval et d'autres institutions. Les recherches entreprises par des professeurs de l'université Laval et des étudiants y effectuant des études supérieures fournissent plusieurs exemples, notamment des études de Chabot (2004) et de Duhaime, Fréchette, Langlais et Strong

(2000). L'Institut de la statistique du Québec, pour sa part, pourrait détacher un de ses membres, puisqu'il a le mandat de servir les diverses régions du Québec. Statistique Canada pourrait aussi vouloir fournir de l'aide en s'inspirant de celle que l'organisme a déjà fournie au Nunavut, comme le détachement d'un de ses statisticiens au Nunavut pour élaborer les statistiques sur le marché du travail. Il est certain que l'établissement de relations de travail entre le Bureau de la statistique du Nunavik, dont la création est proposée, et, d'autre part, l'Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada devrait être un des principaux sujets de l'Atelier de Kuujuaq.

Plus tard

Au fil des ans, le mandat et les fonctions du Bureau de la statistique du Nunavik augmenteraient vraisemblablement en raison d'un accroissement de la demande d'analyses statistiques et de rapports d'enquête venant des membres du gouvernement et des ministères. La réalisation d'entreprises complexes de ce genre dont on a besoin pour appuyer la prise de décisions ainsi que les opérations et la planification des ministères supposerait ou bien qu'on fasse appel à des employés professionnels très spécialisés — comme on en trouve dans les bureaux de la statistique du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest — ou bien la possibilité d'embaucher ou d'obtenir par détachement des experts de l'extérieur sur une base régulière pour effectuer de tels travaux. On pourrait trouver de tels spécialistes à l'Institut de la statistique du Québec ou à Statistique Canada ou dans les universités du Québec, mais particulièrement à l'Université Laval, dont les professeurs et les étudiants font des recherches sur l'Arctique depuis de nombreuses années. Par exemple, le « Centre pour la santé des Inuits et les changements environnementaux » de l'Université Laval n'est qu'un exemple d'un service de cette université qui s'est intéressé aux Inuits du nord du Québec.

10. Mot de la fin

Un Bureau de la statistique du Nunavik rassemblerait des données provenant de l'Institut de la statistique du Québec et de Statistique Canada. Il recueillerait aussi des données locales afin de créer, pour le Nunavik, une base de données qui fournirait l'information quantitative dont les membres de l'Assemblée du Nunavik ont besoin pour concevoir des politiques publiques appropriées et fondées, pour prendre des décisions informées, équilibrées et rentables et pour disposer de l'information requise pour fonctionner efficacement au sein du Québec et du Canada. Ce faisant, un Bureau de la statistique du Nunavik jouerait un rôle critique dans les opérations et la planification qui sont si nécessaires pour l'établissement d'une patrie politique où les attitudes et valeurs inuites pourraient davantage se développer, et où les Inuits pourraient façonner leur avenir à l'intérieur du Nunavik et participer à l'ensemble du monde. La chanteuse inuite Elisapie Isaac, qui chante en inuktitut, en français et en anglais,

illustre la beauté du mélange culturel, tandis que la création d'un gouvernement du Nunavik fournit la base politique pour soutenir la culture et l'économie spéciales des Inuits du Québec. En alliant le soutien de la culture inuite du Québec dans leur patrie traditionnelle et le fusionnement de leur culture avec celle que l'on trouve au coeur du Québec, les habitants de la région arctique du Québec pourront participer davantage aux deux mondes et, par conséquent, enrichir les sociétés inuites, québécoise et canadienne.

11. Bibliographie

Adams, Johnny N., Gérard Duhaime, Jules Dufour, Diane Gaumond, Marc-Adélar Tremblay et Harry Tulugak. *Rapport de la Commission du Nunavik : Amiqqaaluta. Partageons : tracer la voie vers un gouvernement pour le Nunavik*. Québec : Gouvernement du Québec.

Chabot, Marcelle. 2004. *Kaagnituuruma! As Long as I am Not Hungry!* Pontiac : À compte d'auteur.

Ewert, Gerry. 2004. Statisticien du territoire du Yukon. Communications personnelles.

Dufour, Jules et Marc-Adélar Tremblay. 2001. *La Commission du Nunavik : les leçons d'une expérience unique et extraordinaire*. Affaires indiennes et du Nord Canada.

Duhaime, Gérard, Pierre Fréchette, Jean-François Langlais, Tanya Lynn Strong. 2000. *Nunavik Comparative Price Index*. GÉTIC: Université Laval.

Duhaime, Gérard. 2004. Professeur au Département de sociologie de l'Université Laval, titulaire de la Chaire du Canada sur la condition autochtone comparée et de la Chaire Louis-Edmond-Hamelin. Université Laval. Communications personnelles.

Société Makikvik, Gouvernement du Québec et Gouvernement du Canada. 2003. *Entente-cadre de négociation sur la fusion de certaines institutions et la création d'une nouvelle forme de gouvernement au Nunavik*.

Gouvernement du Québec. 2002. *Institut de la statistique du Québec: Rapport annuel 2001-2002*. Sainte-Foy.

_____. 2004. *Début d'une importante enquête sur la santé de la population du Nunavik*.

Harris, Paul. 2004. Statisticien du territoire du Nunavut depuis septembre 2004. Communications personnelles.

Hicks, Jack. 2004. Statisticien du territoire du Nunavut jusqu'en septembre 2004. Communications personnelles.

Martin, Thibault. 2003. *De la banquise au congélateur: mondialisation et culture au Nunavik*. Québec (ville) : Les Presses de l'Université Laval.

Nunavik at a Glance 1997. Kuujuaq : Société Makivik.

Nunavik at a Glance 1999. Kuujuaq : Société Makivik.

Nunavik, 2004. *Première Issue: Our Land, Our Future*. Société Makivik.

Nunavik, 2004. *Second Issue: Perspectives*. Société Makivik.

Stewart, David. 2004. Statisticien des T. N.-O. Communications personnelles.

Tremblay, Marc-Adélar, 2004. *Background to the Nunavik Commission Health Recommendations*, Primatziwin: A Journal of Aboriginal and Indigenous Community Health. Vol. 1(2):74-85.

12. Annexe 1 – Liste des personnes-ressources

Société Makivik

Charles Dorais, chef, Développement économique.

Don Allard, conseiller principal du président.

Robert Lanari, projets spéciaux, Ressources renouvelables.

Lisa Koperqualuk, agente des communications.

Paul Bussièrès, Projet d'autonomie gouvernementale du Nunavik.

Administration régionale Kativik

Jean-François Arteau, Projet d'autonomie gouvernementale du Nunavik.

Louis Mercier, conseiller principal du président.

Gouvernement du Québec

Dany Dutil, Direction de l'analyse courante et projets stratégiques, Ministère du Conseil exécutif.

Yvon Fortin, Directeur général, Institut de la statistique du Québec.

Camille Courchesne, Directeur des statistiques économiques et sociales, Institut de la statistique du Québec.

Dominique André, Direction de la méthodologie, de la démographie et des enquêtes spéciales, Institut de la statistique du Québec.

Gouvernement du Canada

Donat Savoie, négociateur en chef du gouvernement fédéral - Nunavik, Affaires indiennes et du Nord Canada.

Rachel Dubois, Pierre Landry et Rock Taillefer, Affaires indiennes et du Nord Canada.

Éric Guimond et Bob Kingsbury, sous-section de la statistique, Affaires indiennes et du Nord Canada.

Yves Picard, Services de financement, Affaires indiennes et du Nord Canada, Bureau régional du Québec.

Andy Siggner, Conseiller principal – Données sur les Autochtones, Statistique Canada.

Marie Patry, Données sur les Autochtones, Statistique Canada.

Janet Hagey, directrice, Statistiques sociales, du logement et des familles, Statistique Canada.

Andrew Maw, directeur adjoint des Services consultatifs, région de l'Atlantique, Statistique Canada.

Kelly Lendsay, Conseil sectoriel de développement des ressources humaines autochtones.

Universitaires

Gérard Duhaime, Professeur au Département de sociologie de l'Université Laval, titulaire de la Chaire du Canada sur la condition autochtone comparée et de la Chaire Louis-Edmond-Hamelin.

Nick Bernard, Département de sociologie, Université Laval.

Marc-Adélar Tremblay, Professeur émérite, Université Laval et membre du Comité de la statistique de Statistique Canada.

Benoît Robitaille, Professeur retraité, Département de géographie, Université Laval.

Jules Dufour, Département des sciences humaines, Université du Québec à Chicoutimi.

Clément Tremblay, Gestion Nirliq.

Gouvernements territoriaux

Jack Hicks, statisticien territorial, Nunavummit Kiglisiniartiit (Évaluation et statistiques), Nunavut.

Paul Harris, Bureau de la statistique du Yukon et maintenant statisticien territorial, Nunavummit Kiglisiniartiit (Évaluation et statistiques), Nunavut.

David Stewart, statisticien territorial, Bureau de la statistique des T. N.-O.

Gerry Ewert, statisticien territorial, Bureau de la statistique du Yukon.

13. Annexe 2 : Exemple de formulaire d'enquête

Le 14 mai 2004

M. Gerry Ewert, Ph.D
Directeur
Bureau de la statistique du Yukon
Ministère du Conseil exécutif
Gouvernement du Yukon
Whitehorse (Yukon)

Monsieur,

En juin 2003, les Inuits du Nunavik, représentés par la Société Makivik, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, ont conclu une entente-cadre qui mènera à la création d'une nouvelle forme de gouvernement au Nunavik. Cette entente représente une évolution politique prometteuse pour les Inuits du Nunavik et, par voie de conséquence, pour les autres groupes autochtones dans le nord des autres provinces. Un organisme statistique (Bureau de la statistique du Nunavik) constituerait un élément important de ce nouveau gouvernement.

J'ai été invité à préparer un rapport sur les aspects mentionnés ci-après des services statistiques des trois gouvernements territoriaux afin de fournir des idées à propos du mandat et des fonctions du Bureau de la statistique du Nunavik dont la création est proposée. Ma tâche comprend trois éléments principaux.

- Décrire le mandat, les activités, les opérations et les structures administratives des organismes statistiques dans les trois gouvernements territoriaux.
- Rendre compte de la façon dont les organismes statistiques appuient les activités des divers ministères du gouvernement, y compris pour la prise de décisions.
- Donner des conseils sur les mandats, les activités, les opérations et la structure administrative du Bureau de la statistique du Nunavik.

Le Bureau de la statistique du Yukon possède une expérience considérable et, au fil des ans, son rôle a évolué. J'espère que vous pouvez partager cette expérience avec moi, particulièrement en ce qui a trait aux trois principales composantes décrites ci-dessus. La création de tout bureau statistique, à partir de rien, présente un ensemble commun de défis et de priorités. La première question est la suivante : « Quel serait le plus strict minimum au niveau du

budget, du personnel et du mandat qui permettrait de servir le gouvernement du Nunavik dont la création est proposée? »

J'aimerais parler de ce sujet avec vous vers la fin de mai. Je me rendrai à Ottawa et à Québec la semaine prochaine et souhaiterais vous appeler entre le 25 et le 28 mai. Si ces dates ne vous conviennent pas, vous pourriez peut-être suggérer une date et une heure plus appropriées.

J'inclus un bref aperçu qui facilitera notre conversation. Si vous le voulez, veuillez donner vos réponses aux questions posées sur cet aperçu et répondre par courriel. Si vous pouvez le faire, nous pourrions discuter de faits qui découlent de vos réponses.

ÉVOLUTION DE VOTRE BUREAU

1. Quand le Bureau de la statistique du Yukon a-t-il été créé?
2. Quel était son mandat original?
3. Qui en a été le premier directeur?
4. Combien de personnes ont été employées, en plus du directeur, les premières années (disons les cinq premières années)?
5. Quelles étaient les tâches ou fonctions de ces personnes? P. ex., Projets sur la population, profils démographiques, développement économique/des entreprises?
6. Au cours de l'évolution de votre bureau et à mesure que le nombre d'employés du service a augmenté, de quelles fonctions additionnelles votre service a-t-il dû s'occuper au fil des ans?
7. Quelles étaient les tâches ou fonctions des employés? P. ex., incidences économique et sociale, profils sociaux communautaires, modèles entrées-sorties en économie ou dans les affaires, réalisation d'enquêtes spéciales, aide à des groupes non gouvernementaux, particulièrement les Premières nations?
8. Combien d'employés compte votre Bureau actuellement et quelles sont les tâches ou fonctions de chacune de ces personnes?
9. Quelle sera, selon vous, l'orientation future (les nouvelles tâches) de votre Bureau?
10. Autres commentaires :

11. Voir la page suivante pour des questions à propos d'un « service statistique idéal ».

UN SERVICE STATISTIQUE IDÉAL AU SEIN D'UN NOUVEAU
GOUVERNEMENT DU NORD

1. Mandat initial.
2. Fonctions de base : Par exemple, élaboration d'une base de données à partir des données du recensement et d'autres données fournies par Statistique Canada et fournitures d'information et d'analyses statistiques basées sur ces données à des fonctionnaires des ministères et des dirigeants du gouvernement.
3. Nombre d'employés nécessaires pour remplir ces exigences de base.
4. Tâches de chacun des membres du Bureau.
5. Pièges à éviter.
6. Autres commentaires.

Agréez, Monsieur, mes salutations distinguées.

Robert M. Bone, Ph.D

Octobre 2004

Comité consultatif
de l'environnement Kativik
reçu le

10 décembre 2004.

RAPPORT FINAL

L'IMPORTANCE DE CRÉER

UN BUREAU DE LA STATISTIQUE DU NUNAVIK

PRÉSENTÉ À

M. DONAT SAVOIE
NÉGOCIATEUR EN CHEF DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL - NUNAVIK
MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA

M. Robert M. Bone, président
Signe Research Associates Limited
31 Beurling Crescent
Saskatoon, S7H 4V6
Bone@sask.usask.ca

RÉSUMÉ

Le présent contrat prévoyait une étude sur l'intérêt d'avoir un service statistique à l'intérieur de la nouvelle forme de gouvernement proposée pour le Nunavik. Le contrat visait trois objectifs. Le principal était de déterminer la nécessité d'un service statistique à l'intérieur de cette nouvelle forme de gouvernement populaire. Le deuxième objectif était d'examiner les mandats, activités, opérations et structures administratives des services statistiques que l'on trouve dans les trois gouvernements territoriaux. Le dernier objectif était d'évaluer cette information dans le but de fournir des conseils à propos de l'établissement d'un service statistique à l'intérieur du Nunavimmiut Aquvvinga.

Mon rapport est, dans une large mesure, basé sur une série de discussions avec les statisticiens territoriaux dans les trois gouvernements des territoires. M. Ewert, du Yukon Bureau of Statistics (Bureau de la statistique du Yukon), M. Stewart, du NWT Bureau of Statistics (Bureau de la statistique des T. N.-O.), et M. Paul Harris, du Bureau de la statistique du Yukon et, plus tard, du Nunavut Bureau of Statistics (Bureau de la statistique du Nunavut). MM. Ewert et Stewart m'ont fait part des leçons précieuses qu'ils avaient apprises pendant au moins 25 ans d'activités, tandis que M. Harris m'a décrit le défi que constitue l'établissement d'un service de statistique à Pangnirtung, au Nunavut. Ces expériences et leçons peuvent être appliquées à la conception, au mandat et aux opérations du Bureau de la statistique du Nunavik maintenant et dans l'avenir. Tous ont convenu que le Nunavimmiut Aquvvinga fonctionnerait plus efficacement et prendrait des décisions plus sages avec l'aide d'un service statistique. Parmi les fonctions recommandées pour un Bureau de la statistique du Nunavik mentionnons : 1) la collecte, l'interprétation et la diffusion des statistiques économiques, sociales et démographiques requises par le nouveau gouvernement; 2) l'aide au fonctionnement, à la planification et à la surveillance de la politique gouvernementale et des programmes ministériels par l'élaboration de rapports statistiques particuliers tels que demandés par le gouvernement et par ses ministères; et 3) l'établissement de relations de travail étroites avec l'institut de la statistique du Québec et avec Statistique Canada.

Bien que le mandat et les objectifs du Bureau de la statistique du Nunavik ne soient pas encore définis, il faut reconnaître que le gouvernement a besoin de statistiques pour fonctionner efficacement, et ce fait a été rapidement admis par les dirigeants des Inuits du Québec. Au cours des années 1990, ils ont fait les premiers pas en ce sens en décidant que la Société Makivik devait servir de centre statistique temporaire pour le Nunavik. Une des tâches de la Société était de préparer un recueil de statistiques intitulé *Nunavik at a Glance*.

Le présent rapport fournit la base pour l'étape suivante – un atelier à Kuujuaq, où des dirigeants des trois institutions publiques (Administration régionale Kativik, Commission scolaire Kativik et Régie régionale de la santé et des services sociaux) et de la Société Makivik du Nunavik rencontreront des

représentants de l'Institut de la statistique du Québec, de Statistique Canada, de l'Université Laval, des bureaux statistiques des gouvernements territoriaux et d'autres personnes, pour tracer la voie au Bureau statistique du Nunavik, dont les objectifs seraient de répondre aux besoins statistiques du Nunavimmiut Aquvvinga.



Comité consultatif
de l'environnement Kativik
reçu le

10 dec. 04 H.G.

Votre référence - Your file

Notre référence - Our file

Le 1^{er} décembre 2004

Objet: Projet de création d'un Service de la statistique au Nunavik

Les Inuit du Nunavik (territoire situé au nord du 55^e parallèle au Québec), représentés par la Société Makivik, le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada négocient en ce moment la création d'une nouvelle forme de gouvernement au Nunavik le "Nunavimmiut Aquvvinga". À l'été 2003, Pita Aatami, président de Makivik, Benoît Pelletier, Ministre délégué aux Affaires autochtones du Québec et le Ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada signèrent "L'entente cadre de négociation sur la fusion de certaines institutions et la création d'une nouvelle forme de gouvernement au Nunavik".

L'Entente de principe, étape qui suit l'Entente cadre, fait présentement l'objet de négociations entre les parties et touche notamment les sujets relatifs à la nouvelle structure gouvernementale au Nunavik, les pouvoirs existants qui seront transférés au nouveau gouvernement, la création d'une assemblée représentative et l'élaboration de régimes de financement des gouvernements du Québec et du Canada mieux adaptés à la nouvelle réalité du Nunavik.

Il va sans dire que tout gouvernement doit pouvoir avoir accès à des données statistiques de qualité permettant la bonne gouverne, la planification des équipements sociaux, scolaires, économiques ainsi qu'une saine gestion des divers programmes et services offerts à ses citoyens, en l'occurrence ceux du Nunavik. D'ailleurs, la Commission du Nunavik recommandait dans son rapport (section 2.2.9) que le Nunavik ait une juridiction partagée avec les gouvernements dans le domaine de la recherche et de la statistique. Le Président de l'Administration régionale Kativik a, à plusieurs reprises, proposé la création d'un service de la statistique au sein de son organisme et des discussions à ce sujet avaient eu lieu avec le Bureau de la statistique du Gouvernement du Nunavut. Il faut aussi noter que les Gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont, depuis plusieurs années, de tels Bureaux.

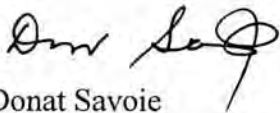
Dans un tel contexte, le Bureau du Négociateur fédéral en Chef - Nunavik du Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada a demandé au Professeur Robert Bone de l'Université de la Saskatchewan, qui possède une vaste expérience en matière de recherche sur les populations

nordiques, d'examiner en détail les mandats, activités, opérations et structures administratives des services statistiques que l'on retrouve dans les trois gouvernements territoriaux et à la lumière de cette analyse, fournir des conseils quant au type de service de la statistique qui pourrait être établi au Nunavik, soit dans le cadre de la nouvelle forme de gouvernement qui y sera créée, soit rattaché à la Société Makivik, qui détient un mandat dans ce domaine depuis les années 1990.

Il me fait plaisir de vous faire parvenir le rapport du Professeur Bone intitulé "L'importance de créer un Bureau de la statistique au Nunavik". La démarche utilisée par le Professeur Bone a consisté notamment à communiquer avec une trentaine personnes qui travaillent pour des services statistiques dans le Nord ou ont de l'expérience en ce domaine. Vous trouverez à l'Annexe 1 de ce document la liste des personnes-ressources consultées au sein de la Société Makivik, de l'Administration régionale Kativik, du Gouvernement du Québec dont l'Institut de la statistique du Québec, du Gouvernement du Canada dont Statistique Canada, des chercheurs universitaires et les gouvernements territoriaux.

Je vous invite donc à prendre connaissance de ce rapport qui pourrait éventuellement faire l'objet de discussions publiques dans le cadre d'un atelier qui pourrait être organisé au début de l'année 2005 au Nunavik et auquel seraient invitées entre autres certaines personnes-ressources ci-haut mentionnées.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.



Donat Savoie
Négociateur fédéral en Chef - Nunavik
Les Terrasses de la Chaudière
Ottawa (Ontario) K1A 0H4
Téléphone: 819-994-4885
Télécopieur: 819-997-5517
Adresse courriel: SavoieD@inac.gc.ca

c.c. Professeur Robert Bone, Université de la Saskatchewan

RAPPORT ANNUEL

2003 - 2004

**COMITÉ CONSULTATIF POUR
L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE JAMES**



KAWIISHUWAITEKWA ISTCHEE WIISHUWEWIN

Comité consultatif
de l'environnement Kativik
reçu le

6 décembre 2004



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James

James Bay Advisory Committee on the Environment

ᐅ ᐃᐅᐅᐅᐅᐅᐅ ᐅ ᐃᐅᐅᐅᐅ ᐃᐅᐅᐅᐅ ᐅᐅᐅᐅ ᐅᐅ

Objet : RE : PRDTP et PATP

Date : Vendredi 03 décembre 2004 12:54

De : Normand.Laprise@mrnfp.gouv.qc.ca

À : <ngirard@krg.ca>

Cc : <Isabelle.Plamondon@mrnfp.gouv.qc.ca>

Bonjour Madame Girard,

En réponse à votre demande je vous informe qu'il n'y a pas eu de véritables développements de contenu sur ces deux projets depuis la dernière rencontre avec le CCEK. Ceci étant dit il est à noter que depuis octobre dernier, Mme Isabelle Plamondon s'est jointe à notre équipe à titre de conseillère en gestion du territoire public et qu'elle sera affecté exclusivement aux dossiers de planification tels le PATP et le PRDTP pour la région Nord-du-Québec. Mme Plamondon est basée à Chibougamau (418 748-2663)et s'occupe actuellement de prendre contact avec les différents dossiers de la région.

Déjà un premier contact a été établi avec l'ARK (Mme Larrivée) et il est prévisible que les choses s'activent dans la partie Nunavik dès janvier prochain afin d'amorcer l'élaboration du PRDTP pour la partie nord du 55. Dans cette éventualité fort probable, le CCEK sera sollicité pour avis tout au long du processus, à des étapes clés.

Nous vous tiendrons informé des décisions définitives sur ce sujet.

Au plaisir.

Normand Laprise, directeur régional
Direction régionale de la gestion du territoire public
Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Région Nord-du-Québec
3950, boulevard Harvey, 3e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6
* (418) 695-7877 poste 223
* (418) 695-8133

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci !

-----Message d'origine-----

De : Nathalie Girard [mailto:ngirard@krg.ca]

Envoyé : 3 décembre 2004 11:48

À : Laprise, Normand (DGGTP-BR02)

Objet : PRDTP et PATP

Bonjour M. Laprise,

Étant donnée la venue prochaine de la réunion du CCEK et que les membres aiment avoir un suivi des développements sur les sujets traités lors de rencontre antérieurs, j'aimerais si vous pouviez m'informer de l'état d'avancement des travaux sur le plan régional de développement des terres publiques et le plan d'affectation des terres publiques. Recevez mes sincères salutations

Nathalie Girard, biologiste M.Sc.
Secrétaire exécutive
Comité consultatif de l'environnement Kativik
c.p. 930, Kuujjuaq, Québec, J0M 1C0
(819) 964-2961 poste 2287
Fax. (819) 964-0694



**FONDATION DE LA FAUNE
DU QUÉBEC**

Des habitats pour la faune

Québec, le 1^{er} décembre 2004

Madame Nathalie Girard
Biologiste
Administration régionale Kativik
782, Siuralikuut, C.P. 9
Kuujuaq (Québec)
J0M 1C0

N/Réf. : 6600-260
Objet : Faune aviaire en danger au Nunavik

Les parrains fondateurs

Alcan inc.

Fédération des caisses
Desjardins du Québec

Hydro-Québec

Les parrains

Clothilde, Marie-Soleil,
Jean et Antoine Pouliot

Fonds de lutte contre
la pauvreté par la réinsertion
au travail

Kruger inc.

Habitat faunique Canada

Ministère des Transports
du Québec

Service canadien de la faune

Société de la faune et
des parcs du Québec

Visa Desjardins

Madame,

Nous avons bien reçu votre demande d'aide financière concernant le projet cité en titre.

Votre projet s'inscrit dans un programme dont la date limite pour la réception des demandes a été fixée au 1^{er} décembre. Considérant que tous les projets admissibles seront soumis, après évaluation, à un comité de sélection formé de représentants externes à la Fondation, notre réponse à votre demande vous sera communiquée à la mi-mars.

D'ici là, si des renseignements additionnels sont requis pour compléter votre dossier, un coordonnateur de projets vous contactera.

Veuillez recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Lyne Giasson
Secrétaire

October 2004

FINAL REPORT
THE IMPORTANCE OF CREATING
A NUNAVIK STATISTICS OFFICE

SUBMITTED TO

DONAT SAVOIE
CHIEF FEDERAL NEGOTIATOR – NUNAVIK,
DEPARTMENT OF INDIAN AND NORTHERN AFFAIRS CANADA

Dr. Robert M. Bone, President
Signe Research Associates Limited
31 Beurling Crescent
Saskatoon, S7H 4V6
Bone@sask.usask.ca

EXECUTIVE SUMMARY

This contract called for an investigation into the merit of a statistics unit within the proposed new form of government for Nunavik. The contract had three objectives. The main objective was to determine if there was a need for a statistics unit within this new form of public government. The second objective was to review the mandates, activities, operations, and administrative structures of the statistics units found in the three territorial governments. The final objective was to evaluate this information for the purpose of providing advice on the establishment of a statistics unit within Nunavimmiut Aquuvvinga.

My report is based largely on a series of discussions with the Territorial Statisticians in the three territorial governments. Dr. Ewert of Yukon Bureau of Statistics, Mr. Stewart of the NWT Bureau of Statistics, and Mr. Paul Harris of Yukon Bureau of Statistics and later the Nunavut Bureau of Statistics. Dr. Ewert and Mr. Stewart passed on to me valuable lessons that they had learned over 25 years or more of operations while Mr. Harris described the challenge of establishing a statistics unit in Nunavut at Pangnirtung. These experiences and lessons can be applied to the design, mandate, and operation of the Nunavik Statistics Office now and in the future. All agreed that Nunavimmiut Aquuvvinga would function more effectively and produce sounder decisions with the help of a statistics unit. Among the recommended functions of a Nunavik Statistics Office were: (1) to collect, interpret, and disseminate economic, social and demographic statistics required by the new government; (2) to assist in the operation, planning, and monitoring of government policy and departmental programs by developing specific statistical reports as requested by the government and its departments; and (3) to develop close working relations with Institut de la statistique du Québec and Statistics Canada.

While the mandate and goals of the Nunavik Statistics Office are not yet established, the reality is that governments require statistics to function effectively and that reality was quickly recognized by the leaders of the Quebec Inuit. In the 1990s, they took the first step in that direction by designating the Makivik Corporation to serve as the temporary centre of statistics for Nunavik. One of Makivik assignments was prepare a statistics handbook called *Nunavik at a Glance*.

This report provides the foundation for the next step -- a workshop at Kuujjuaq where officials from the three public institutions (Kativik Regional Government, Kativik School Board, and Nunavik Regional Board of Health and Social Services) and the Makivik Corporation meet with officials from Institut de la statistique du Québec, Statistics Canada, Université Laval, the bureaus of statistics of the Territorial governments and others, to chart the course for the Nunavik Statistics Office whose objective would be to satisfy the statistical needs of Nunavimmiut Aquuvvinga.

TABLE OF CONTENTS

1. Vision of Tomorrow	1
2. Objectives of this Report	1
3. Approach and Methodology	2
4. The Need for a Nunavik Statistics Office	3
5. Territorial Bureaus of Statistics	4
6. The Next Step	9
7. The Kuujjuaq Workshop	10
8. Task Ahead	11
9. Looking into the Future	12
10. Concluding Remarks	14
11. References	14
12. Appendix 1 – List of Contacts	16
13. Appendix 2 – Pre-Telephone Survey Form	17

THE IMPORTANCE OF CREATING A NUNAVIK STATISTICS OFFICE

1. A Vision of Tomorrow

The search for a new form of government in Nunavik is breaking new political ground in Québec and Canada. As pointed out in the *Report of the Nunavik Commission*, “no ready-made model [exists] for an autonomous form of public government within any of Canada's provincial jurisdictions” (2001:1). Yet, it is most likely that Nunavimmiut Aquvvinga would follow the structure of other governments, resulting in an administrative structure that would include a statistics unit. In this report, this statistics unit is referred to as the Nunavik Statistics Office (NSO).

Why is this vision of a new form of government in northern Québec so important? Part of the answer lies in the fact that never before has a province of Canada considered having an autonomous region within its political boundaries. More than that, the concept of an autonomous region within a province offers a fresh approach to resolving the numerous and varied demands for Aboriginal self-government. For the Quebec Inuit (and for other Aboriginal groups), the difficult march toward modernity must not lose their traditional base but rather will forge a never-before-seen hybrid – neither Inuit nor Western but a blending of both cultural worlds. From this perspective, Nunavik provides an exciting and innovative model for Québec and the rest of Canada. Within that political model, the Nunavik Statistics Office would play a key role in the operation, planning, and monitoring of government programs. In fact, the Nunavik Commission recognized the vital role of a statistics unit within the new form of government and they recommended in their report that the proposed Nunavik Assembly shall have substantive and effective jurisdiction in a series of shared areas, including Research and Statistics (Recommendation No. 2.2.9). Unlike the territorial governments, however, Nunavik lies within Québec which has its statistics unit (Institut de la statistique du Québec). Therefore, the advantages of a working relationship between the proposed Nunavik Statistics Office and the Institut de la statistique du Québec should be more fully explored in the spirit of co-operation that has become so common place in Québec society.

2. Objectives of this Report

The objectives of this study are:

- To examine the need for a Nunavik Statistics Office,

- To review the mandates, activities, operations, and administrative structures of the Bureau of Statistics in the three territorial governments, and
- To evaluate this information for the purpose of providing advice on the establishment of a Nunavik Statistics Office.

3. Approach and Methodology

The approach employed in this study was to contact approximately 30 people who either worked for northern statistics units or had experience with northern statistical issues, and to seek their advice on the matter of creating a Nunavik Statistics Office (see Section 12 for a list of those contacted).

The methodology employed was to conduct a series of interviews, including detailed discussions with the three Territorial Statisticians. These interviews involved an exchange of ideas through e-mail, telephone, and, in a few cases, meeting directly with the informants. As well, seven meetings took place with the objective of discussing the issue of a statistics unit in Nunavik *from the perspective of those interviewed*. Five occurred in May 2004, one in August, and one in September.

- May 17th, Donat Savoie, Rachel Dubois, Pierre Landry, Roch Taillefer, and Éric Guimond of Indian and Northern Affairs Canada.
- May 17th, Andy Siggner, Janet Hagey and Marie Patry of Statistics Canada;
- May 18th, Don Allard, Robert Lanari and Lisa Koperqualuk of Makivik Corporation.
- May 20th, Dany Dutil of Ministère du Conseil exécutif du Québec and Dominique André of the Institut de la statistique du Québec.
- May 21st, Donat Savoie, Rachel Dubois, Pierre Landry, Yves Picard and Roch Taillefer of Indian and Northern Affairs and four well known figures in Québec each with considerable experience in Nunavik: Clément Tremblay, Jules Dufour, Marc-Adéland Tremblay and Benoît Robitaille
- August 12th, Charles Dorais of Makivik Corporation. Charles Dorais is responsible for the statistics file for Makivik
- September 13th and 14th, Donat Savoie and Rachel Dubois of Indian and Northern Affairs Canada and Marc-Adéland Tremblay, Professor Emeritus of Université Laval.

Interviews with the Territorial Statisticians

Since the three Territorial Statisticians operate in a similar environment to that facing the future government of Nunavik, each was contacted by telephone, e-mail, and by regular mail regarding their mandates, activities, operations, and administrative structures. The method was to first contact each Territorial Statistician by a telephone call to explain the purpose of my research. Then each Territorial Statistician was sent a survey form (see Section 13 for a copy of one of the survey form). After each survey form was completed, I studied the answers and formulated 'follow-up' questions. These questions provided the basis of two telephone interviews with Dr. Ewert and Mr. Stewart. Mr. Hicks was unable to complete the survey before he resigned as Territorial Statistician with the Nunavut Government. In September 2004, Mr. Harris, the new Nunavut Territorial Statistician, arrived on the job. Mr. Harris was charged with two tasks: (1) moving the Nunavut statistics office from Iqaluit to Pangnirtung and (2) recruiting staff. Mr. Harris has agreed to provide information on how he will establish a new statistics unit in Pangnirtung and how that experience might benefit the establishment of a Nunavik Statistics Office.

4. The Need for a Nunavik Statistics Office

All governments require information to make informed decisions. Nunavik will be no exception to that rule. The Chairman of the Kativik Regional Government, Jaani Adams, has recognized this need and has advocated for the creation of such a statistics unit for some time. Mr. Adams has discussed this matter with Mr. Jack Hicks, the original Director of the Nunavut Statistics Office, and, in 2000, travelled to Iqaluit to visit this statistics unit to learn more about its operation within the Nunavut Government.

The critical role of statistics units within governments is (1) to provide elected members with the necessary information to assist them in their policy decision-making and (2) to support the varied operations undertaken by government departments and community councils.

Sometime ago, the leaders of Nunavik recognized the need for statistical information that would allow them to provide good governance. In doing so, they designated the Makivik Corporation to serve as the temporary centre of statistics for Nunavik. Among its accomplishments, Makivik produces a statistical handbook called *Nunavik at a Glance*. In its 1999 version, the significance of statistical data for policy decision-making, for assessing demographic changes, and for monitoring the success of public programs are clearly stated as:

Statistical data is a powerful tool if gathered accurately and consistently. When compared with prior years, this information gives an indication of social and economic trends in a region. Assessments can be made on population growth,

sources of income, the state of health in a region, the trend towards higher education, the housing situation, and if job creation is keeping up with need.

The same report argues that there is an urgent need for a Nunavik Statistics Office:

The formation of a regional statistics bureau in Nunavik, which would address the issues of missing, inconsistent data and other relevant issues, remains an important goal for the region.

Such comments suggest that accurate and reliable statistics are not readily available and such a situation may be hindering the operation of the public institutions in Nunavik? Certainly, the need for accurate and reliable statistics will become more acute with the formation of Nunavimmiut Aquuvvinga. What is needed is a statistics unit with a central database that would allow for a more efficient means of providing data to the three public institutions and, in the future, Nunavimmiut Aquuvvinga. A database provides for a longitudinal record of demographic, economic, health, and social issues and this quantitative information facilitates trend analysis. In an article entitled 'Background to the Nunavik Commission Health Recommendations' by Marc-Adélarde Tremblay, the author wrote the following on pages 77-78:

Implementing a health care system in Nunavik, according to the four preceding objectives, could have allowed us to assess how the previous Nunavik system fulfilled the health care and social needs of the Nunavimmiut. Unfortunately, we lacked the essential data on health status and outcomes and social needs of Nunavimmiut according to this general human science perspective on health.

Professor Gérard Duhaime of Université Laval, who has a long history of involvement with Nunavik and the Nunavimmiut, including serving as a member of the Nunavik Commission, sees a statistics unit not only as an essential element in the new government but also a means of training Inuit students through a partnership with Université Laval. The concept of mentoring via a working relationship between a Nunavik Statistics Office and established institutions, whether they be Institut de la statistique du Québec, Statistics Canada, and/or the Université Laval has much merit and would ensure a professional operation of the statistics unit as well as offer the opportunity for job training and perhaps academic careers.

5. Territorial Bureau of Statistics

The mandates, activities, operations, and administrative structures of the Bureau of Statistics in the Yukon and Northwest Territories are similar. The statistics units in Northwest Territories, Yukon, and Nunavut were established in 1977, 1985, and 1999 respectively. In October 2004, Nunavummit Kiglisiniartiit (Evaluation and Statistics) of Nunavut is in the process of being relocated from

Iqaluit to Pangnirtung and its new Director is in the process of reestablishing this unit and hiring new staff.

Mandate:

The stated mandate of the Yukon and NWT bureaus of statistics are similar. Nunavummit Kiglisiniartiit is in the process of reestablishing a mandate and from that mandate, the Nunavut statistics unit will determine its goals and staff recruitment. Both Yukon and the Northwest Territories have given the responsibility to gather, assemble, and disseminate statistics to their statistics units. To fulfill this role, each has formulated a set of goals. The goals of the NWT Bureau of Statistics are:

- develops, interprets and disseminates those economic, social and demographic statistics required by the government;
- implements statistical programs for territorial government purposes and provides statistical advice and assistance to departments, regional offices and central agencies;
- coordinates statistical activities within the government to minimize the duplication of statistical effort and to help ensure that the statistics used by the government are current, consistent and accurate;
- provides for the continuing and effective representation of territorial statistical interests within the national statistical system.

In addition, the NWT Bureau of Statistics provides a limited statistical service to the general public, to the private sector, and to other governments.

Activities and operations:

To fulfill these goals, a major activity of the NWT Bureau of Statistics (as does the Yukon and Nunavut) has been to develop a database specific to the needs of the Northwest Territories. In this way, the staff of the NWT Bureau of Statistics is assigned different operational tasks that respond to the need of government and thereby promote good governance.

Administrative Structure:

The Yukon and GNWT statistics units were formed in 1985 and 1977 respectively. The Yukon Bureau of Statistics is located within the Executive Council Office while the NWT Bureau of Statistics is located within the Department of Finance. In Nunavut, Nunavummit Kiglisiniartiit (Evaluation and Statistics) is part of the Department of Executive and Intergovernmental Affairs.

What can we learn from their experience?

Based on discussion with the two Territorial Statisticians, David Stewart of the Northwest Territories and Gerry Ewert of Yukon, they have observed an increase over the years in the amount and type of data requested by their governments and this increasing demand has resulted in the expansion of their operations and staff.

The process of change identified in the two territories falls into three categories:

- Increased demand for data from government and its departments
- Expansion of its database, greater dissemination of data, and development of survey research to meet the specific needs of government and its departments. For instance, Yukon Bureau of Statistics prepares monthly report on employment, retail sales, consumer price index, motor & residential fuel consumption, and a general statistical review.
- Increase in operations and staff

Demand for data:

Such changes over time may be anticipated to occur in most statistics units. Accordingly, this evolution serves to provide a blue print for the initial and future roles of a new form of government in Nunavik. The demand for data by this government is expected to increase over time. Following the experience of Yukon and Northwest Territories, the nature of this increasing demand can be summarized into three phases.

1. Low demand: The initial demand by government for statistical information begins with the request for basic numbers by government to support advocacy and funding arrangement. Most data is obtained from Statistics Canada.
2. Medium demand: Next, government requires additional data and data analysis for planning and specific purpose program development. While most data is obtained from Statistics Canada, some data comes from territorial agencies.
3. High demand: Finally, government begins to use statistical information and analysis more and more for program evaluation, economic planning, and performance measurement. By this time, data comes from three sources: Statistics Canada, Territorial agencies, and locally conducted surveys.

Increase in operations and staff

The Bureaus of Statistics in Yukon and Northwest Territories have seen an increase in operations and staff over time. Nunavummit Kiglisiniartiit began its operations with a staff of four (Director, Social/Demographic Statistician, Manager, Evaluation, and Policy Analyst, Evaluation), but now consist only of a Director who is charged with rebuilding the unit.

For the Northwest Territories and Yukon, changes in their operations and staff can be categorized into three phases.

First phase: The initial task is hire a Director whose first tasks are to develop a work plan that reflects its mandate; to ascertain what information would be most useful to the government; to create a database for the territory; and then to prepare and disseminate basic data on the people and economy within each respective territory. The creation of the database is facilitated by data transfers from Statistics Canada that includes past census statistics and other statistics such as Revenue Canada data on personal income which is aggregated into figures by communities. Once the database is in place, arrangements with Statistics Canada permit automatic updates. Reports using statistics from the territorial databases can be produced for their respective governments. While this phase of operation began with a Director, two additional statisticians were hired over the next five years. Their tasks were to prepare and disseminate statistical products based on data obtained from Statistics Canada. Two examples are the *Yukon Fact Sheet* and the *NWT ... by the numbers*, both of which provide a quick and easy reference for demographic, social and economic statistics.

Second phase: The next phase calls for their functions and responsibilities to expand because government begins to rely more and more on the statistical unit for critical information for policy decision-making and for program development. As a result of this increased demand, the staff expands, reach four or five members. Specializing begins and one statistician prepares Statistics Canada data into suitable products for government officials. Another statistician may be responsible for administrative data derived from territorial administrative records, such as health and school boards. For instance, the Yukon Bureau of Statistics annually publishes enrollment figures for public school.

Third phase: In this final phase, each Bureau of Statistics adds an additional function, namely research. Research is by far the most sophisticated and expensive activity of a statistics unit. At this point, staff size has reached eight or more members and each of the professional staff has specialized functions. In addition to the Territorial Statistician (Director), the NWT Bureau of Statistics has the following designated positions and functions:

- social/demographic statistician,

- economic statistician,
- community statistician,
- statistics analyst,
- statistics administrator,
- survey manager, and
- labour market analyst.

One of the more innovative and expensive undertakings was *The 1999 NWT Labour Force Survey* which involved collecting data from individuals on a wide variety of subjects ranging from labour force activities to hunting and fishing to trapping serves as an example of a complex research survey project. More recent surveys included the *2000 NWT Housing Needs Survey*, *2001 NWT Alcohol & Drug Survey*, *2002 Regional Employment & Harvesting Survey*, and *2002 NWT Population Survey*.

In my interview with David Stewart, the Territorial Statistician for the Northwest Territories, Mr. Stewart stressed the difficulty of recruiting professional statisticians to northern places and he thought that Nunavik would greatly benefit from some form of mentoring with other statistics organizations. Mr. Stewart suggested that Institut de la statistique du Québec or Statistics Canada might be willing to allow one of their statisticians to help establish a Nunavik Statistics Office. He also noted that Statistics Canada had recently made such an arrangement with Nunavut. Such a secondment would serve three purposes:

- Provide professional guidance in creating a new statistics unit in Nunavik.
- Establish a working relationship with the staff of the statistics unit in Nunavik that would facilitate continued assistance once the secondment is completed.
- Encourage Quebec Inuit selected by the Director of the Nunavik statistics unit to take training courses in the southern-based statistics organization and/or enroll in university programs that would equip them with the skills and degrees necessary for professional positions within the Nunavik Statistics Office.

Administrative Structure

The placement of the statistical unit within the government structure varies. In Yukon, Yukon Bureau of Statistics is located in the Executive Council Office while the NWT Bureau of Statistics is found within the Department of Finance. Wherever the statistical units are located, they must produce reliable and accurate data that can be used by government departments, para-government agencies, and others. As Gerry Ewert, Territorial Statistician for Yukon, said, *the bureau must be run by professionally trained staff, must operate independently, and must ensure the development of an unbiased database.* Furthermore, Dr. Ewert felt that only one agency within government should have the mandate for

the collection, analysis, and publication of statistical data. Dr. Ewert gave two reasons: (1) cost efficiency and (2) avoidance of duplication of effort. In the case of Yukon, their bureau of statistics has undertaken survey research for other departments on a cost recovery basis.

6. The Next Step

With the Nunavik Self-Government Project calling for the amalgamation of its three public institutions, the time has come to establish the mandate, activities, operations, and administrative structure for a statistics unit within this new form of government known as Nunavimmiut Aquvvinga. The proposed Kuujjuaq Workshop for February 2005 would be the appropriate place to design the Nunavik Statistics Office, to examine the issues of funding and training, and to establish the terms of reference for a Director of the Nunavik Statistics Office. As soon as funding is in place, the Director of the Nunavik Statistics Office should be hired. Ideally, the Nunavik Statistics Office would have its database before the amalgamation process is completed so that the Director will be able to supply accurate, reliable, and timely information data to Nunavimmiut Aquvvinga. Since Nunavimmiut Aquvvinga would unify all the powers, roles, and responsibilities of the three amalgamated public institutions (Kativik Regional Government, Kativik School Board, and the Nunavik Regional Board of Health and Social Services), the importance of a central statistics unit that would provide accurate and reliable data, thus allowing Nunavimmiut Aquvvinga to make informed decisions cannot be underestimated.

7. The Kuujjuaq Workshop

In the course of my interviews, several persons suggested that a meeting be held in Nunavik with officials of the public institutions in Nunavik and selected persons who have experience with northern statistics units. With the foundation for such a Workshop found in this report, the objective of such a meeting would be to determine the specific mandate that would meet the needs of the Nunavik Statistics Office within the proposed new form of government. Kuujjuaq was recommended as the best venue where this workshop could take place because most Nunavik institutions have their headquarters located in Kuujjuaq. A major point favouring the Kuujjuaq Workshop is that such a meeting would allow for a critical and frank discussion by all concerned officials and professional statisticians so that the Nunavik Statistics Office meets the needs of the fledgling government known as Nunavimmiut Aquvvinga. The challenge would be to ensure that a supply of reliable and accurate data is readily available in order for government members to make informed decisions. A key issue is to determine the mandate of the statistics unit and from that definition its functions, types of data needed, and size of staff can be deduced. Other important issues to be discussed would include:

- The administrative location of the statistics unit within Nunavimmiut

Aquvvinga

- Its geographic location in one of the centres in Nunavik.
- Its working relationship with Institut de la statistique du Québec and Statistics Canada.
- The issues of funding, training, and mentoring. The possibility of outside agencies such as Institut de la statistique du Québec, Statistics Canada, and Québec universities actively participating in funding, training, and mentoring should be explored.
- The terms of reference for a Director of the Nunavik Statistics Office.
- The establishment of a work plan for the Director which would specify goals for first five years as well as the number of additional staff. For example, one goal could be to create a database within the first year which may require the hiring/secondment of a statistician to develop such a database.
- The issue of data needs to be resolved: (1) identifying the types of data needed by the various public institutions in Nunavik; (2) then determining the source of those data, i.e., census data from Statistics Canada, education data from Kativik School Board; and (3) how they will be transferred to the statistics unit.
- After gathering the predetermined data, these data would be entered into a single, unified database which would, over time, provide both a longitudinal perspective and a rich data source for analysis of specific reports requested by public officials and members of the Assembly.
- Establish close working relations with government officials and elected members and arrange with them the best method(s) of disseminating statistical information to them.

Since Makivik has already begun the process by establishing a working relationship with Statistics Canada and by preparing the publication, *Nunavik at a Glance*, the process has already begun. As well, the three public institutions, (Kativik Regional Government, Kativik School Board, and the Nunavik Regional Board of Health and Social Services), have created their own set of statistics which allows them to function. The Nunavik Statistics Office will forge its database out of census data and statistics held by Makivik and the three public institutions, thus creating single, unified database using a common computer system suitable for meeting the information needs of Nunavimmiut Aquvvinga.

8. The Task Ahead

The task ahead begins with the development of an agenda, the preparation of a list of possible delegates for the Kuujjuaq Workshop, and the securing of funding for such a workshop. Ideally, the sponsorship of this workshop would be undertaken by Makivik, which has responsibility for the Nunavik statistics file and Kativik Regional Government, which has been strongly supportive of a statistics unit in the new government of Nunavik. Funding could come from a variety of sources – the Québec Government, the federal government, and the various institutions in Nunavik.

Who should attend the workshop? First, those officials from the institutions in Nunavik who require statistical information are essential delegates. The proposed Nunavik Statistics Offices must be designed to meet their needs. Therefore, their input into the design and operation of the Nunavik Statistics Office is absolutely vital. Second, those who have a long-term involvement in statistical organizations, such as officials with the three territorial statistics bureaus, Institut de la statistique du Québec, Statistics Canada, and other institutions, will have much to offer regarding the mandate, activities, and operations of the Nunavik Statistics Office as well as critical insights into the importance of the dissemination of statistical information to the government and its departments and relationships with outside statistics agencies.

Beyond that, there are other tasks needed to organize the Kuujjuaq Workshop, to ensure the workshop runs smoothly, and to prepare a report summarizing the findings of the delegates at the Workshop. The first step is to select a working committee to organize the workshop. Ideally, the Makivik Corporation, the Kativik Regional Government, the Kativik School Board, and the Nunavik Regional Board of Health and Social Services as well as government representatives would form the working committee. Among other duties, the working committee would focus on:

- The determination of the dates and place of the Workshop at Kuujjuaq as well as the reservation of rooms at the local hotel and the identification of a suitable meeting place.
- The invitation of delegates for the workshop from Institut de la statistique du Québec, Statistics Canada, Université Laval, the Territorial Governments, and other institutions.
- The involvement of local officials who can identify the data holdings and needs of the three public institutions in Nunavik. These officials would include a representative from the Kativik Regional Government, Kativik School Board, and the Nunavik Regional Health Board and Social Services.

- The preparation of an agenda and background documents, including a statement by Makivik indicating the exact extent of their statistical operations and another statement demonstrating access to Statistics Canada census data and its Canadian Socio-economic Information Management Database (CANSIM) by the territorial governments.
- The recording of the findings of this workshop and the preparation of a final report.

9. Looking into the Future

What might the Nunavik Statistics Office look like and how might it evolve over time? While the Nunavik Statistics Office might well develop along the lines of statistics units in the Territories, it is most likely to emulate the pattern of development in Nunavut. Yet, by the fact that Nunavik lies within Québec, it is possible that the Nunavik Statistics Office will forge a special relationship with the Institut de la statistique du Québec which has the mandate to provide statistical information to the Québec Government, its various institutions and organizations, and to the people of Quebec. Already, the Institut de la statistique du Québec provides a website “Le Nord-du-Québec et ses territoires équivalents (TE) à une MRC” for Nunavik under the heading Kativik (992) where statistical data is available (http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region_10/region_10_00_an.htm). As well, the Institut de la statistique du Québec is part of the Arctic Net, a five-year, \$100-million research project, that is investigating climate change and the health of the residents of Nunavik. In the Fall of 2004, the Institut de la statistique du Québec will begin to process data collected from a health survey of nearly 700 households in Kuujjuaraapik and then present the results. Perhaps this health research signals an opportunity to develop a working relationship with the Makivik Corporation and, when formed, the Nunavik Statistics Office?

First Years:

After determining the specific data needs of Nunavik and creating a database, the chief goals of the Director of the Nunavik Statistics Office would be:

- Disseminating the statistical information widely including publications like *Nunavik at a Glance*.
- Developing working relationships with the Government and its departments.
- Assisting the government to make use of these basic statistics.
- Providing specific data on demand to government officials.

- Creating contacts with Institut de la statistique du Québec, Statistics Canada, Québec Universities, and other institutions.

The NSO may wish to have outside experts to undertake survey and other sophisticated research that has been requested by government officials. Outside experts could include Statistics Canada, Institut de la statistique du Québec, Université Laval, and other institutions. Research undertaken by professors and graduate students from the Université Laval provides several examples, including the studies by Chabot (2004) and Duhaime, Fréchette, Langlais, and Strong (2000). The Institut de la statistique du Québec, on the other hand, may provide a secondment as they have the mandate to serve the various regions of Quebec. Statistics Canada may also want to provide assistance along the lines that Statistics Canada has provided to Nunavut, such as placing one of their statisticians in Nunavut to develop labour market statistics. Clearly, a working relationship between the proposed Nunavik Statistics Office and Institut de la statistique du Québec and Statistics Canada should be a principal topic at the Kuujuaq Workshop.

Later Years

Over time, the mandate and functions of the Nunavik Statistics Office would likely expand due to an increase in demand for statistical analysis and survey reports from government members and government departments. Such sophisticated undertakings needed to support policy-making as well as departmental operations and planning would either require high specialized professional staff as found in Yukon and Northwest Territories Bureaus of Statistics, or the capacity to enlist or second outside experts on a regular basis to conduct such work. Such specialists could be found in the Institut de la statistique du Québec, Statistics Canada or at Québec universities but especially Université Laval where professors and students have been engaged in arctic research for many years. For example, 'Le Centre pour la santé des Inuits et les changements environnementaux' at the Université Laval is but one example of an academic unit within that university that has devoted its attention to the Inuit of northern Québec.

10. Concluding Remarks

A Nunavik Statistics Office would assemble data from the Institut de la statistique du Québec and Statistics Canada and also gather local data to create a database for Nunavik that would provide the quantitative information necessary for the members of the Nunavik Assembly to design appropriate and well-based public policies, to make informed, balanced, and cost-effective decisions, and to have the information necessary to function effectively within Québec and Canada. In doing so, a Nunavik Statistics Office would play a critical role in operation and planning so necessary for a political homeland where Inuit attitudes and values would have more of a chance to thrive, to mold their future

within Nunavik, and to participate in the larger world. Inuk chanteuse Elisapie Isaac who sings in Inuktitut, French, and English illustrates the beauty of cultural blending while the creation of a Government of Nunavik provides the political base for sustaining the special Quebec Inuit culture and economy. By the combination of sustaining Quebec Inuit culture in their traditional homeland and blending their culture with that found in the heartland of the Québec, the people of Quebec's Arctic can more fully participate in both worlds and thereby enrich and contribute to Inuit, Québec and Canadian societies.

11. References

Adams, Johnny N., Gérard Duhaime, Jules Dufour, Diane Gaumond, Marc-Adélar Tremblay, and Harry Tulugak. *Report of the Nunavik Commission: Amiqqaaluta. Let Us Share: Mapping the Road Toward a Government for Nunavik*. Québec: Gouvernement du Québec.

Chabot, Marcelle. 2004. *Kaagnituuruma! As Long as I am Not Hungry!* Pontiac: Self-published.

Ewert, Gerry. 2004. Yukon Territorial Statistician. Personal Communications.

Dufour, Jules and Marc-Adélar Tremblay. 2001. *The Nunavik Commission – Lessons from a Unique and Extraordinary Experience*. Indian and Northern Affairs.

Duhaime, Gérard, Pierre Fréchette, Jean-François Langlais, Tanya Lynn Strong. 2000. *Nunavik Comparative Price Index*. GÉTIC: Université Laval.

Duhaime, Gérard. 2004. Professeur au Département de sociologie de l'Université Laval, titulaire de la Chaire du Canada sur la condition autochtone comparée et de la Chaire Louis-Edmond-Hamelin. Université Laval. Personal Communications.

Makivik Corporation, Gouvernement du Québec, and Government of Canada. 2003. *The Framework Agreement Concerning the Amalgamation of Certain Public Institutions into the "Nunavimmiut Aquvvinga"*.

Gouvernement du Québec. 2002. *Institut de la statistique du Québec: Rapport annuel 2001-2002*. Sainte-Foy.

_____. 2004. *Début d'une importante enquête sur la santé de la population du Nunavik*.

Harris, Paul. 2004. Nunavut Territorial Statistician as of September 2004. Personal Communications.

Hicks, Jack. 2004. Nunavut Territorial Statistician to September 2004. Personal Communications.

Martin, Thibault. 2003. *De la banquise au congélateur: mondialisation et culture au Nunavik*. Québec City: Les Presses de l'Université Laval.

Nunavik at a Glance 1997. Kuujuaq: Makivik Corporation. Makivik Corporation.

Nunavik at a Glance 1999. Kuujuaq: Makivik Corporation.

Nunavik, 2004. *Première Issue: Our Land, Our Future*. Makivik Corporation.

Nunavik, 2004. *Second Issue: Perspectives*. Makivik Corporation.

Stewart, David. 2004. NWT Territorial Statistician. Personal Communications.

Tremblay, Marc-Adélar, 2004. *Background to the Nunavik Commission Health Recommendations*, Primatziwin: A Journal of Aboriginal and Indigenous Community Health. Vol. 1(2):74-85.

12. Appendix 1 – List of Contacts

Makivik Corporation:

Charles Dorais, Head, Economic Development.

Don Allard, Senior Advisor to the President.

Robert Lanari, Special Projects, Renewable Resources.

Lisa Koperqualuk, Communications Officer.

Paul Bussièrès, Nunavik Self-Government Project.

Kativik Regional Government:

Jean-François Arteau, Nunavik Self-Government Project.

Louis Mercier, Senior Advisor to the President.

Gouvernement du Québec:

Dany Dutil, Direction de l'Analyse courante et Projets stratégiques, Ministère du Conseil exécutif.

Yvon Fortin, Directeur général, Institut de la statistique du Québec.

Camille Courchesne, Directeur des statistiques économiques et sociales, Institut de la statistique du Québec.

Dominique André, Direction de la méthodologie, de la démographie et des enquêtes spéciales, Institut de la statistique du Québec.

Government of Canada

Donat Savoie, Chief Federal Negotiator - Nunavik, Indian and Northern Affairs Canada.

Rachel Dubois, Pierre Landry, and Rock Taillefer, Indian and Northern Affairs Canada.

Éric Guimond and Bob Kingsbury, Statistics Unit, Indian and Northern Affairs Canada.

Yves Picard, Funding Services, Indian and Northern Affairs Canada, Quebec Regional Office.

Andy Siggner, Senior Advisor on Aboriginal Statistics, Statistics Canada.

Marie Patry, Aboriginal Statistics, Statistics Canada.

Janet Hagey, Director of Housing, Family and Social Statistics, Statistics Canada.

Andrew Maw, Assistant Director, Eastern Region, Statistics Canada.

Kelly Lendsay, Aboriginal Human Resource Development Council of Canada.

Academics:

Gérard Duhaime, Professeur au Département de sociologie de l'Université Laval, titulaire de la Chaire du Canada sur la condition autochtone comparée et de la Chaire Louis-Edmond-Hamelin.

Nick Bernard, Département de sociologie, Université Laval.

Marc-Adélar Tremblay, Professeur Emeritus, Université Laval and member of the Statistics Committee of Statistics Canada.

Benoît Robitaille, Professeur retraité, Département de géographie, Université Laval.

Jules Dufour, Département des Sciences humaines, Université du Québec à Chicoutimi.

Clément Tremblay, Gestion Nirlig.

Territorial Governments:

Jack Hicks, Territorial Statistician, Nunavummit Kiglisiniartiit (Evaluation and Statistics), Nunavut.

Paul Harris, Yukon Bureau of Statistics and now Territorial Statistician, Nunavummit Kiglisiniartiit (Evaluation and Statistics), Nunavut.

David Stewart, Territorial Statistician, NWT Bureau of Statistics.

Gerry Ewert, Territorial Statistician, Yukon Bureau of Statistics.

13. Appendix 2: Example of Survey Form

May 14, 2004

Mr. Gerry Ewert, Ph.D
Director
Yukon Bureau of Statistics
Executive Council Office
Government of Yukon
Whitehorse, Yukon

Dear Dr. Ewert,

In June 2003, the Inuit of Nunavik represented by Makivik Corporation, the Quebec Government, and the Government of Canada agreed to a Framework Agreement that will lead to the creation of a new form of government in Nunavik. This agreement represents an exciting political development for the Inuit of Nunavik and, by implication, for other Aboriginal groups in northern areas of other provinces. One important element of this new government would be a statistical agency (Nunavik Statistics Office).

I have been invited to prepare a report on the following aspects of the statistical units in the three territorial governments in order to provide insights into the mandate and functions of a proposed Nunavik Statistics Office. My task includes three major components:

- to describe the mandate, activities, operations, and administrative structures of the Statistical Agencies in the three territorial governments.
- to report on how the Statistical Agencies support the operations of various government departments, including policy decision-making.
- to provide advice on the mandate, activities, operations, and administrative structure of a Nunavik Statistics Office.

Yukon Bureau of Statistics has had considerable experience and, over time, its role has evolved. I hope that you can share this experience with me, particularly as it pertains to the three major components described above. The issue of creating any statistical office from scratch has a common set of challenges and priorities. The primary issue is: "what would be the bare minimum in terms of budget, staff, and mandate in order to serve the proposed Government of Nunavik?"

I would like to discuss this matter with you toward the end of May. I shall be traveling to Ottawa/Quebec City next week and would be interested in calling you

sometime between May 25 and 28th. If those dates are not convenient, perhaps you could suggest a date and time.

I am enclosing a brief outline that will facilitate our conversation. If you wish, please provide your responses to that outline and reply by e-mail. If you are able to do so, then we can discuss matters that lead out of your responses.

EVOLUTION OF YOUR BUREAU

1. When was the Yukon Bureau of Statistics founded?
2. What was its original mandate?
3. Who was the first Director?
4. How many were employed besides the Director within few years (say within the first five years)?
5. What were their assignments/functions? i.e., population projects, demographic profiles, economic/business development?
6. In the development of your bureau and as your staff increased, what functions did your unit acquire over time?
7. What were their assignments/functions? i.e., economic and social impacts, community social profiles, economic/business input/output models, conducting special surveys, assisting non-government groups, especially First Nations?
8. What is the current size of your bureau and what are the assignments/functions of each member?
9. What do you see as the future direction (new assignments) for your bureau?
10. Other comments:
11. See the next page for questions about 'an ideal statistical unit'

AN IDEAL STATISTICAL UNIT WITHIN A NEW NORTHERN GOVERNMENT

1. Initial mandate.
2. Basic functions: For example, developing a database from census data and other data from Statistics Canada; and supplying departments/government officials with statistical information and analysis based on these statistics.
3. Size of staff necessary to fulfill these basic requirements.
4. Assignments for each member of the bureau.
5. Pitfall to be avoided.
6. Other comments.

Yours truly,

Robert M. Bone, Ph.D

